

RAPPORT FINANCIER

02-03



RÉMY COINTREAU

# RAPPORT FINANCIER 2002 - 2003

RAPPORT DU DIRECTOIRE	PAGE 02
COMPTES CONSOLIDÉS	PAGE 16
COMPTES DE LA SOCIÉTÉ	PAGE 42
RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL	PAGE 58

# RAPPORT DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

du 8 septembre 2003

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et à nos statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale mixte, pour vous présenter, d'une part, le rapport sur l'activité de votre société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2003 et pour soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice et, d'autre part, pour autoriser notamment l'achat et la vente par la société de ses propres actions, la réduction de capital par annulation d'actions propres détenues par la société et l'utilisation des délégations d'émission et de réduction de capital en période d'offre publique visant les titres de la société.

## RAPPORT FINANCIER SUR LES COMPTES SOCIAUX

au 31 mars 2003

Le résultat courant avant impôt s'élève à 86 millions d'euros. La hausse de 62,3 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent découle principalement de la progression des produits de dividendes.

Les frais de siège s'élèvent à 23,4 millions d'euros, en progression de 4,4 millions d'euros. Cette augmentation s'explique principalement par le coût du renforcement des structures centrales dans le cadre des projets transversaux conduits par le groupe dans différents domaines.

Les redevances sur activités facturées aux filiales se sont élevées à 15,1 millions d'euros, en augmentation de 2,2 millions d'euros, en raison notamment de l'augmentation du taux de rémunération appliqué sur l'exercice aux filiales de production.

Les dividendes reçus des filiales, suite aux versements d'acomptes sur dividendes par Rémy Martin et Cointreau en fin d'exercice, sont passés de 63 millions d'euros à 130,5 millions d'euros.

La progression de la charge financière nette (36,4 millions d'euros contre 33,2 millions d'euros l'an dernier) s'explique essentiellement par la non-reconduction du débou-

clage d'un instrument financier intervenu lors de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel, en perte de 11,5 millions d'euros, comprend principalement une dotation aux provisions réglementées de 12,1 millions d'euros (TSDI), et un produit net d'opérations sur titres de 0,9 million d'euros. Les opérations de cession et diminution sur participations se sont traduites, d'une part, par la réduction et le remboursement du capital de la société Rémy Suisse pour 13,8 millions d'euros et, d'autre part, par la cession des titres de la Société Civile du Breuil pour 1,5 million d'euros.

Par ailleurs, au cours de l'exercice, la société a procédé au rachat de titres de sociétés du groupe, suite à leur transformation en SASU.

Le produit d'impôt sur les sociétés de 27 millions d'euros représente la reprise d'économie d'impôts réalisée sur les exercices de plus de 5 ans et définitivement acquise dans le cadre du régime de groupe.

Compte tenu de ces éléments, le bénéfice net de l'exercice s'élève à 101,5 millions d'euros.

# RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 mars 2003

## Chiffres clés et principaux commentaires

(En millions d'euros)	2003	2002	Variation
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 000,2</b>	1 019,5	(1,9) %
Résultat opérationnel	213,8	209,1	2,2 %
Marge opérationnelle	21,4 %	20,5 %	–
Charge financière	(64,8)	(63,0)	2,9 %
Résultats mis en équivalence	9,0	10,4	–
Amortissement des survaleurs	(2,8)	(3,2)	–
<b>Résultat net courant (part du Groupe)</b>	<b>102,9</b>	100,6	2,3 %
<b>Résultat net courant par action (part du Groupe)</b>	<b>2,34</b>	2,29	2,2 %
Nombre d'actions (000)	44 070	43 950	–

Variation de périmètre de l'exercice :

- Sortie de Blue Pyrenees Estate (vins australiens) suite à la cession de cette activité en octobre 2002. Les 6 mois d'activité sont consolidés par équivalence.

**Le chiffre d'affaires** 2002/03 s'établit à 1 000,2 millions d'euros. Retraité de l'impact des activités cédées ou arrêtées au cours de l'exercice, et à cours de change constant, le taux de croissance organique de l'exercice ressort à 5,1 %.

**Le résultat opérationnel** s'élève à 213,8 millions d'euros, en progression de 2,2 %. Indépendamment des couvertures de change qui ont permis d'assurer la bonne tenue du taux de marge brute, le résultat opérationnel est affecté d'un impact défavorable lié à la conversion des résultats réalisés hors de la zone euro. Retraité de ce

paramètre, la progression à cours de change comparable est de 3,7 %.

L'exercice 2002/2003 aura été marqué par trois facteurs majeurs :

- le redressement de l'activité Champagne,
- les difficultés de l'activité Vodka qui, en dépit du redressement du second semestre, reste pénalisée par une situation de marché particulièrement difficile en Pologne,
- la mise en place de la nouvelle organisation de la distribution en Chine.

## Répartition du résultat opérationnel

(En millions d'euros)	2003	Marge	2002 (1)	Marge
Cognac	149,3	41,6 %	145,6	38,3 %
Liqueurs	50,4	28,8 %	47,3	27,5 %
Spiritueux	61,5	30,6 %	70,1	32,4 %
Champagne et Vins	17,2	13,2 %	5,7	5,1 %
Produits tiers	20,9	15,5 %	22,0	15,8 %
<b>Total activités</b>	<b>299,3</b>	<b>29,9 %</b>	<b>290,7</b>	<b>28,5 %</b>
Frais de distribution	(64,9)	–	(63,8)	–
Frais centraux	(20,6)	–	(17,8)	–
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>213,8</b>	–	<b>209,1</b>	–

(1) La ventilation des chiffres 2002 a été ajustée pour tenir compte du reclassement en frais de distribution de coûts commerciaux précédemment imputés aux marques (impact 2,4 millions d'euros).

### Cognac

Le chiffre d'affaires de la branche s'élève à 358,9 millions d'euros, en baisse de 21,2 millions d'euros compte tenu d'un effet change défavorable. À cours de change constant, la progression du chiffre d'affaires est de 11,2 millions d'euros, soit + 2,95 %.

La marque Rémy Martin (hors produits à base de cognac) progresse de 4,6 % en volume, confortant ainsi sa part de marché mondial à 16,7 % et sa place de leader des qualités supérieures.

La dynamique de la marque est particulièrement notable aux États-Unis où nos expéditions de cognac ont progressé de 7,1 %, tirées par une demande consommateur soutenue (*depletions* en hausse de 10 % au 31 mars 2003).

En Asie, la mise en place d'une nouvelle organisation de la distribution en Chine (importation directe par Shanghai avec intégration d'un réseau de grossistes) se traduit par une progression des ventes et représente un atout important pour le développement de la marque sur ce marché. La mise en place de cette organisation aura généré sur l'exercice un surcoût de l'ordre de 5 millions d'euros.

Les expéditions vers les marchés européens sont, quant à elles, en léger retrait par rapport à l'exercice précédent en raison du ralentissement du marché allemand et d'un ajustement du niveau des stocks de notre distributeur en Autriche.

Après plusieurs années de progression régulière, les investissements marketing marquent une pause à 26,9 % de la marge brute à cours de change constant.

La contribution au résultat consolidé s'élève à 149,3 millions d'euros, en progression de 3,7 millions d'euros. La marge opérationnelle de la branche Cognac s'élève à 41,6 %, contre 38,3 % l'année précédente.

### Liqueurs

Le chiffre d'affaires de la branche progresse de 1,7 %, à 175 millions d'euros. À cours de change constant, les ventes augmentent de 5,8 % essentiellement tirées par les bonnes performances de Cointreau (+ 5,6 %) aux États-Unis et en Grande-Bretagne, et de Passoa (+ 19,5 %) en France, au Japon et au Benelux avec le lancement du "ready to drink" Passoa Diablo.

L'introduction de nouveaux produits (Cointreau C, pre-mix Aura et Passoa Diablo) se traduit par un taux d'investissement publi-promotionnel particulièrement élevé à 46,6 % de la marge brute.

Le résultat de la branche s'élève à 50,4 millions d'euros, avec un taux de marge opérationnelle de la branche en légère progression à 28,8 %.

### Spiritueux

Le chiffre d'affaires de l'activité évolue comme suit :

(En millions d'euros)	2003 à change constant	2002	Variation
Vodka	<b>64,3</b>	78,0	(17,6) %
Metaxa	<b>46,5</b>	42,9	8,4 %
Rhum	<b>35,4</b>	31,8	11,3 %
Seguin	<b>23,9</b>	20,5	16,6 %
Autres marques	<b>40,5</b>	43,1	(6,0) %
<b>Total</b>	<b>210,6</b>	216,3	(2,6) %

Après un premier semestre perturbé par les rumeurs de contrefaçons et la baisse des droits d'accises, l'activité Vodka s'est partiellement redressée au cours du second semestre mais termine toutefois l'année avec un retard d'activité de (17,6) % sur l'an dernier, à taux de change constant. L'environnement du marché polonais reste toujours fortement concurrentiel et volatile compte tenu de l'agressivité commerciale de plusieurs opérateurs. Dans ce contexte, le groupe a décidé de maintenir un niveau d'investissement publi-promotionnel élevé derrière les marques de vodka (38,5 % de la marge brute contre 27,1 % l'an dernier).

Les marques Metaxa, Seguin et les activités de rhum (Mount Gay et Saint James) se développent avec un taux de croissance satisfaisant tandis que le reste du portefeuille comprenant essentiellement les marques de genièvre distribuées aux Pays-Bas évolue dans un marché arrivé à maturité.

La contribution des spiritueux au résultat opérationnel se chiffre à 61,5 millions d'euros pour une marge opérationnelle de 30,6 %, en retrait par rapport à l'exercice précédent (32,4 %).

### Champagne et Vins

Le chiffre d'affaires de l'activité atteint 130,4 millions d'euros, en croissance de 25,7 % à cours de change constant et hors incidence de la cession du vignoble australien de Blue Pyrenees.

Cette hausse significative de l'activité confirme la forte reprise des ventes du champagne, principalement de Piper-Heidsieck et de Charles Heidsieck qui progressent sur tous leurs grands marchés d'Europe et aux États-Unis.

Le résultat d'exploitation de 17,2 millions d'euros est en progression de 11,5 millions d'euros, et s'inscrit dans le plan d'amélioration de la rentabilité à court et moyen terme. Après prise en compte d'efforts marketing soutenus (41,7 % de la marge brute), le taux de résultat opérationnel de la branche ressort à 13,2 %, contre 5,1 % l'exercice précédent.

### Marques produits tiers

Le chiffre d'affaires du portefeuille de produits tiers, qui comprend essentiellement la distribution des marques de Highland Distillers aux États-Unis et une gamme étendue de vins aux Pays-Bas, s'élève à 135,1 millions d'euros, en hausse de 3,5 % à cours de change constant.

Cette activité contribue pour 20,9 millions d'euros au résultat opérationnel.

### Frais de distribution et centraux

Ces coûts représentent les frais de siège (Holding) et des structures de distribution aux États-Unis, aux Caraïbes et sur des territoires où le groupe a maintenu des structures héritées du rapprochement avec Bols (Pologne, Hollande, Hongrie).

Par rapport à l'exercice précédent, ces frais évoluent comme suit :

(En millions d'euros)	Distribution	Siège & services centraux	Total
Frais généraux	5,1	4,0	9,1
Provisions & autres produits	(4,0)	(1,2)	(5,2)
<b>Progression nette</b>	<b>1,1</b>	<b>2,8</b>	<b>3,9</b>

Les frais généraux de la distribution progressent de 5,1 millions d'euros, compte tenu du renforcement de la structure commerciale Rémy Amérique (31 personnes) et de l'effet à plein des décisions prises en Pologne et aux Caraïbes l'exercice précédent.

La progression des frais centraux reflète le renforcement des structures dans le cadre des projets transversaux (achats, gestion des flux, marketing stratégique) qui devraient, à un horizon de 12 mois, générer des synergies et des économies de productivité. Compte tenu de cette évolution de l'organisation, certains coûts précédemment directement pris en charge par les branches opérationnelles sont désormais intégrés dans les frais centraux.

Le groupe bénéficie par ailleurs, sur la période, d'une baisse significative des provisions pour risques sur la distribution (clients) grâce à une bonne maîtrise de l'activité.

Le taux de marge opérationnelle ressort à 21,4 %, en progression de 0,9 point par rapport à l'exercice précédent. À cours de change comparable, le niveau des investissements publi-promotionnels est stable par rapport à l'exercice précédent (33,8 % de la marge brute).

**Le résultat financier** de (66,7) millions d'euros s'analyse comme suit :

- la charge financière s'élève à (64,8) millions d'euros contre (63) millions d'euros l'exercice précédent. En dépit de la baisse du taux moyen de financement, cette progression découle de l'impact combiné de la hausse de

la dette moyenne de l'exercice ainsi que de la non-reconduction du débouclage d'un instrument financier qui avait profité à l'exercice précédent.

- le résultat de change de (2,3) millions d'euros dérive essentiellement de l'impact de l'appréciation de l'euro et du dollar sur les financements locaux en devises existant en Pologne et en Colombie.

La couverture de la charge financière par l'EBITDA se chiffre à 3,64.

**Le résultat net courant après impôt** s'élève à 102,9 millions d'euros, en progression de 2,3 % par rapport à l'exercice précédent compte tenu des paramètres suivants :

- stabilité du résultat courant avant impôt,
- légère progression du taux d'impôt à 34,3 %. La hausse par rapport à l'exercice précédent s'explique notamment par le moindre poids de la Pologne dans le résultat d'ensemble du groupe,
- baisse des intérêts minoritaires (rachat de DFDI, moindre niveau de résultat de la Pologne),
- un résultat mis en équivalence de 9 millions d'euros s'analysant comme suit :

(En millions d'euros)	Quote-part Rémy Cointreau
Maxxium	3,7
Dynasty	5,3
	<b>9,0</b>

Le résultat exceptionnel est une perte de 1,4 million d'euros et comprend essentiellement :

- le résultat des cessions d'activités de l'exercice (vignoble Blue Pyrenees Estate en Australie, Domaines Rémy Martin),
- des produits de cessions d'actifs (cession de fûts, actifs immobiliers en Californie et en Champagne),
- des charges exceptionnelles de réorganisation des sites de production.

**Le résultat net part du groupe** s'élève à 101,5 millions d'euros, en hausse de 6,5 % par rapport à l'exercice précédent.

### Bilan consolidé et position financière

Comparé à l'exercice précédent le total du bilan est en légère décroissance à 2 426 millions d'euros.

**L'actif immobilisé**, y compris les titres mis en équivalence, s'élève à 1 230 millions d'euros fin mars 2003 et représente 51 % du total du bilan. Les mouvements de l'exercice portent essentiellement sur la sortie des actifs cédés au cours de l'exercice.

**L'actif circulant net** des dettes d'exploitation atteint 858 millions d'euros contre 833 millions l'exercice précédent, soit une hausse de 3 %. Compte tenu de la baisse notable du niveau des stocks et des encours clients cette

augmentation de l'actif circulant s'explique essentiellement par une baisse du crédit fournisseur (dont l'accélération du remboursement des dépenses publicitaires refacturées par Maxxium).

**Les dettes financières** du groupe hors titres subordonnés à durée indéterminée se chiffrent à 812 millions d'euros, après prise en compte d'un amortissement de la prime de remboursement de l'émission OCEANE de 14,5 millions d'euros.

La dette financière du groupe incluant le TSDI, la prime de remboursement OCEANE, les valeurs mobilières de placement et les disponibilités s'élève à 865 millions d'euros, en hausse de 25 millions d'euros par rapport au 31 mars 2002. Retraite de l'impact du rachat des minoritaires de DFDI pour 50 millions d'euros et de la dotation de la prime de remboursement OCEANE pour 6,7 millions d'euros, la dette baisse de 31 millions d'euros.

La capacité du groupe à rembourser sa dette financière reste stable avec un ratio endettement hors TSDI/EBITDA de 3,39.

**Les capitaux propres** du Groupe progressent de 39 millions d'euros pour s'établir à 1 086 millions d'euros.

Suite au rachat de la participation de DFDI, les intérêts minoritaires ne représentent plus que 8,4 millions d'euros.

Les capitaux propres et intérêts minoritaires représentent 45,1 % du total du bilan (43,3 % l'an dernier).

**Variation de la dette financière et flux de trésorerie**

**Les flux d'exploitation** après service de la dette sont positifs de 62,9 millions d'euros (50,9 millions d'euros l'an dernier).

Cette amélioration découle en quasi-totalité de la réduction du besoin en fonds de roulement par rapport à l'exercice précédent qui avait été affecté par la baisse d'activité du champagne, une augmentation ponctuelle des achats d'eau-de-vie et un niveau élevé des encours clients.

**Les flux sur investissements** représentent un décaissement de 66 millions d'euros compte tenu des principaux éléments suivants :

(En millions d'euros)

Produits de cessions d'actifs	15,1
Acquisitions d'actifs immobilisés	(28,7)
Rachat d'intérêts minoritaires	(50,3)

**Les flux de financement** comprennent le versement d'un dividende de 39,6 millions d'euros.

Compte tenu de ces flux, la dette financière nette se chiffre à 865 millions d'euros, en hausse de 25 millions d'euros par rapport à mars 2002 (soit 18 millions d'euros hors prime OCEANE).

**Faits exceptionnels et litiges**

Il n'existe aucun fait ou litige susceptible d'avoir ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence sensible sur la situation financière du groupe, son activité et son résultat.

**Évolution récente**

La saisonnalité du groupe se caractérise par un niveau d'activité traditionnellement faible en avril et en mai. Sur ces deux premiers mois de l'exercice, l'activité du groupe est en léger recul pour les activités cognac, liqueurs et champagne, alors que les ventes de vodka sont en progression notable.

**Perspectives d'avenir**

De par la nature même de ses activités et la répartition internationale de son chiffre d'affaires, Rémy Cointreau a une sensibilité marquée aux fluctuations à moyen terme des devises et à l'évolution des échanges internationaux.

L'appréciation de l'euro, en dépit de l'impact de la couverture de change existante, et le ralentissement des ventes hors taxes, conséquence de l'épidémie provoquée par le SARS, sont donc des facteurs de risque notables pour 2003/2004.

D'un autre côté, la bonne tenue de la demande du marché nord américain, la reprise du marché de la vodka en Pologne sont des facteurs encourageants pour le développement de nos marques.

Dans ce contexte, l'exercice 2003/2004 est abordé comme une année de consolidation au cours de laquelle le Groupe entend poursuivre ses actes stratégiques de développement à travers :

- le développement des marques clés et la poursuite des efforts de marketing et d'innovation sur les marchés clés,
  - la montée en puissance du projet "Supply Chain" permettant d'améliorer l'efficacité logistique et industrielle du groupe (objectif : 10 millions d'euros d'économies en année pleine),
  - la recherche d'économie et d'amélioration de l'efficacité des opérations (plan d'économies de 5 millions d'euros).
- Dans le même temps, Rémy Cointreau travaille au renforcement de sa structure financière à travers :
- la poursuite des cessions d'actifs non stratégiques (objectif : 70 millions d'euros),
  - le refinancement et la réduction du coût moyen des ressources qui devraient permettre d'économiser environ 4 millions d'euros en année pleine.

### Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport

Le 17 avril 2003, Rémy Cointreau a cédé son activité de distribution de vins aux Pays-Bas. La transaction porte sur un montant total de 6,4 millions d'euros (stock inclus). Au 31 mars 2003, cette activité représentait un chiffre d'affaires de 24,6 millions d'euros.

Le 10 juin 2003, Rémy Cointreau a finalisé la mise en place d'un crédit syndiqué de 500 millions d'euros avec un groupe de 20 banques. Ce crédit comporte une tranche fixe (term facility) amortissable et une tranche variable (revolving facility) payable *in fine* de 250 millions d'euros chacune. Ce crédit servira à refinancer le crédit syndiqué de 400 millions d'euros signé le 13 juin 2000, et à assurer les ressources financières du groupe.

Le 24 juin 2003, Rémy Cointreau a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 175 millions d'euros, au taux de 6,50 %, à échéance du 1<sup>er</sup> juillet 2010. Le 11 juillet 2003, Rémy Cointreau a cédé la Société Martiniquaise de Canne à Sucre (Rhums St James et Bally).

### Activité en matière de recherche et de développement

Les entités de production du groupe possèdent des laboratoires de Recherche et Développement qui travaillent aussi bien sur les liquides que sur les articles de conditionnement. Equipés de matériel performant, ils sont également en liaison régulière avec des centres de recherches extérieurs privés ou universitaires.

Les équipes en charge de ces travaux en interne sont pluridisciplinaires, composées de techniciens, d'œnologues, d'ingénieurs, de docteurs. Leur mission est de pouvoir faire prendre en compte par l'entreprise les avancées et découvertes affectant nos différentes activités, tant sur le plan de méthodes culturelles, du traitement des liquides que des process de production industrielle, avec pour but ultime de fournir au consommateur un produit de grande qualité au meilleur coût.

Nos principaux sites de production sont certifiés ISO 9000, et les laboratoires Rémy Martin sont certifiés ISO 17025, ce qui permet de souligner l'attachement que porte le groupe Rémy Cointreau à la satisfaction des besoins du consommateur en termes de garantie de qualité.

Les différentes accréditations démontrent aussi la volonté de l'entreprise de mettre en place une démarche systématique d'amélioration des méthodes et des performances.

Les investissements dans la recherche et le développement sont directement pris en charge par chacune des sociétés concernées. Cela représente 12 personnes et un budget de 965 000 euros, soit 0,096 % du chiffre d'affaires.

### Rémunération des mandataires sociaux

Les membres du conseil de surveillance ont reçu des jetons de présence, au titre de l'exercice 2001/2002, pour un montant de 22 598 euros chacun, M. Le Bail recevant 11 299 euros *pro rata temporis*.

Mme Dominique Hériard Dubreuil a reçu du groupe une rémunération fixe de 217 873 euros. M. Huub van Doorne a reçu une rémunération totale de 468 371 euros, dont une rémunération fixe de 313 641 euros. M. Alain Emprin a reçu une rémunération totale de 348 195 euros, dont une rémunération fixe de 271 058 euros. M. Bruno Mouclier a reçu une rémunération totale de 397 027 euros, dont une rémunération fixe de 254 882 euros. M. Pierre Soussand a reçu une rémunération totale de 283 365 euros, dont une rémunération fixe de 231 748 euros.

Les rémunérations mentionnées ci-dessus comprennent les avantages en nature dont bénéficie chaque mandataire social.

### Mandats et fonctions des mandataires sociaux

#### Conseil de surveillance

##### Président

##### M. François Hériard Dubreuil

Date de première nomination : 19 décembre 2000

Date d'échéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2003

Fonction principale exercée en dehors du groupe :

Directeur général délégué et administrateur d'Andromède

Autres fonctions :

Président-directeur général et administrateur d'Orpar ;

Président du directoire de Récopart ;

Administrateur de Sabaté Diosos ;

Gérant de la société civile Financière de Nonac ;

Président de GCP SAS.

##### Vice-président

##### M. Marc Hériard Dubreuil

Date de première nomination : 19 décembre 2000

Date d'échéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2005

Fonction principale exercée en dehors du groupe :

Directeur général et administrateur d'Andromède

Autres fonctions :

Vice-Président, directeur général délégué et administrateur de Orpar ;

Membre du directoire de Récopart ;

Administrateur de Sabaté Diosos ;

Gérant de la société civile LVL F ;

Gérant de l'EURL Marchadier Investissement.

**Membres du conseil de surveillance**

**M. Pierre Cointreau**

Date de première nomination : 19 décembre 2000  
Date d'échéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2003  
Fonction principale exercée en dehors du groupe :  
Président du conseil de surveillance de Récopart  
Autres fonctions :  
Président du conseil d'administration de la Société Martiniquaise de Canne à Sucre ;  
Administrateur de CLS Rémy Cointreau ;  
Administrateur du GIE Rémy Cointreau Services ;  
Président de Cointreau SAS ;  
Président de Rhums Martiniquais Saint James SAS ;  
Président de Izarra SAS.

**M. Patrick Duverger**

Date de première nomination : 19 décembre 2000  
Date d'échéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2004  
Fonction principale exercée en dehors du groupe :  
Membre du conseil de surveillance de AVIVA France  
Autres fonctions :  
Administrateur de AVIVA Participations ;  
Administrateur de Faurecia ;  
Administrateur de Soparexo ;  
Représentant permanent de la Société Générale auprès de Accor.

**M. Brian Ivory**

Date de première nomination : 19 décembre 2000  
Date d'échéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2003  
Fonction principale exercée en dehors du groupe :  
Administrateur de HBOS plc.  
Autres fonctions :  
Administrateur de Orpar ;  
Président de The Scottish American Investment Company plc.  
Président des National Galleries of Scotland.

**M. Jürgen Reimnitz**

Date de première nomination : 19 décembre 2000  
Date d'échéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2005  
Fonction principale exercée en dehors du groupe :  
Président du conseil de surveillance de Air Liquide GmbH  
Autres fonctions :  
Président du conseil de surveillance de Merrill Lynch Investment Managers KAG ;  
Président du conseil de surveillance de Merrill Lynch

International Investment Funds ;  
Membre du conseil de surveillance de Bongrain S.A. ;  
Membre du comité consultatif des investissements de Fich Inc. ;  
Membre du comité des Investissements de l'ONU.

**M. Guy Le Bail**

Date de première nomination : 21 septembre 2001  
Date d'échéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2004  
Fonction principale exercée en dehors du groupe :  
Administrateur et directeur général délégué de Orpar SA  
Autres fonctions :  
Représentant permanent de Orpar au conseil de surveillance Récopart SA ;  
Administrateur de Sabaté Diosos SA ;  
Membre du conseil de surveillance de Transmed SA ;  
Membre du conseil de surveillance de GVG SA ;  
Président d'Antares SAS ;  
Gérant de la Société Civile du Domaine du Breuil de Segonzac ;  
Directeur général de GCP SAS ;  
Gérant de la SCI Le Boi ;  
Gérant de la SCI Le Boi d'Antares.

**M. Alain Bodin**

Date de première nomination : 11 juin 2002  
Date d'échéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2004  
Fonction principale exercée en dehors du groupe :  
Président de Prochacoop.  
Autres fonctions :  
Administrateur du Centre d'Économie Rurale de la Charente.

**M. Gérard Epin**

Date de première nomination : 3 septembre 2002  
Date d'échéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2005  
Fonction principale exercée en dehors du groupe :  
Président-Directeur général de Sabaté Diosos SA.  
Autres fonctions :  
Co-gérant de la société Gemy.

**M. Javier Bernat**

Date de première nomination : 11 mars 2003  
Date d'échéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2003  
Fonction principale exercée en dehors du groupe :  
Président de Chupa Chups SA.

Autres fonctions :

Membre du conseil de surveillance de la Rabobank (Espagne) ;

Conseiller de Mc Lane España.

### **M. Håkan Mogren**

Date de première nomination : 11 mars 2003

Date d'échéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2004

Fonction principale exercée en dehors de la société :

Vice-Président de Astrazeneca plc.

Autres fonctions :

Vice Président de Gambro AB ;

Administrateur de Group Danone SA ;

Administrateur de Norsk Hydro ASA ;

Administrateur d'Investor AB.

### **Composition du directoire**

#### **Président**

#### **Mme Dominique Hériard Dubreuil**

Date de première nomination : 19 décembre 2000, renouvelée le 4 décembre 2002

Date d'échéance du mandat : 3 décembre 2004

Fonction principale exercée en dehors du groupe :

Directeur général délégué et administrateur d'Andromède.

Autres fonctions :

Président du conseil d'administration de Vinexpo Américas SA ;

Président du conseil d'administration

du GIE Rémy Cointreau Services ;

Administrateur de Orpar SA ;

Administrateur de CLS Rémy Cointreau SA ;

Administrateur de Baccarat SA ;

Représentant permanent de E. Rémy Martin & C° SAS, administrateur de Vinexpo Asia Pacific SAS ;

Représentant permanent de E. Rémy Martin & C° SAS, administrateur de Vinexpo SAS ;

Director de Botapol Holding BV ;

Director de Unipol BV ;

Director de Erven Lucas Bols NV ;

Director de Rémy Concord Ltd. ;

Director de Rémy Pacifique Ltd. ;

Director de Rémy Finance BV ;

Chairman et Director de Rémy Cointreau Amérique Inc.

#### **Membres du directoire**

#### **M. Hubertus van Doorne**

Date de première nomination : 19 décembre 2000, renouvelée le 4 décembre 2002

Date d'échéance du mandat : 3 décembre 2004

Fonction principale exercée en dehors du groupe :

Néant.

Autres fonctions :

Président-directeur général de CLS Rémy Cointreau SA ;

Directeur général de Cointreau SAS ;

Directeur Général de E. Rémy Martin & C° SAS ;

Directeur général de Izarra SAS ;

Directeur général de Société Armagnacaise de Production SAS ;

Représentant permanent de Cointreau SAS auprès de Société Martiniquaise de Canne à Sucre SA et de Destileria de Jalisco ;

Director de Cointreau Corporation ;

Director de Rémy Cointreau Amérique ;

Director de Maxxium ;

Director de Erven Lucas Bols N.V. ;

Membre du conseil de surveillance de BOLS Premium Beverage Import & Distribution Ltd.

#### **M. Bruno Moulier**

Date de première nomination : 19 décembre 2000, renouvelée le 4 décembre 2002

Date d'échéance du mandat : 3 décembre 2004

Directeur Financier Groupe

Fonction principale exercée en dehors du groupe :

Néant.

Autres fonctions :

Directeur général de Financière Rémy Cointreau SAS ;

Director de Rémy Concord Ltd. ;

Director de Rémy Finance BV ;

Director de Maxxium ;

Director de Erven Lucas Bols NV ;

Director de Blues Pyrenees Estate Pty Ltd. ;

Director de Unipol BV ;

Director de Botapol Management BV.

#### **M. Alain Emprin**

Date de première nomination : 1<sup>er</sup> novembre 2001, renouvelée le 4 décembre 2002

Date d'échéance du mandat : 3 décembre 2004

Fonction principale exercée en dehors du groupe :

Néant.

Autres fonctions :

Président de Piper-Heidsieck Compagnie Champenoise SAS ;

Président du conseil d'administration de Champagnes P. & C. Heidsieck SA ;

Directeur général de Société Martiniquaise de Canne à Sucre SA ;

Chairman of the Board et director de Mount Gay Distilleries Ltd. ;

Director de Rémy Cointreau Amérique Inc.

**M. Pierre Soussand**

Date de première nomination : 12 mars 2002, renouvelée le 4 décembre 2002

Date d'échéance du mandat : 3 décembre 2004

Directeur de l'Organisation et des Ressources Humaines Groupe.

Fonction principale exercée en dehors du groupe :

Néant.

Autres fonctions :

Membre du conseil de surveillance de BOLS Premium Beverage Import & Distribution Ltd.

**Fonctionnement des organes de surveillance et de direction**

**Le conseil de surveillance est composé de onze membres au 31 mars 2003.**

Le nombre de membres du conseil de surveillance qui est âgé de plus de quatre-vingt-dix ans ne peut excéder le tiers des membres en fonction. Lorsque cette limite vient à être dépassée en cours de mandat, le membre du conseil le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2002 et le 31 mars 2003, le conseil de surveillance s'est réuni à quatre reprises. Le taux de présence a été de 93 %.

Les jetons de présence sont répartis à parts égales au prorata du temps de présence de chaque membre du conseil de surveillance.

**Le directoire est composé de cinq membres.**

Les membres du directoire sont nommés par le conseil de surveillance, leur révocation peut être prononcée soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de surveillance. Nul ne peut être nommé membre du directoire s'il est âgé de plus de soixante-cinq ans. Le membre du directoire ayant dépassé cet âge est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du conseil de surveillance.

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2002 et le 31 mars 2003, le directoire s'est réuni vingt fois. Le taux de présence a été proche de 100 %.

Le fonctionnement du directoire n'est pas régi par un règlement intérieur. L'évaluation des membres du directoire s'effectue au long de l'année lors de leur participation aux réunions et aux commissions du conseil de surveillance, celui-ci détenant désormais le pouvoir statutaire de révocation directe.

Les membres du conseil de surveillance et du directoire sont informés, lors de leur entrée en fonction, des dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives aux interventions des mandataires sociaux sur les titres de la société.

**Commissions constituées au sein du conseil de surveillance**

Quatre commissions ont été constituées au sein du conseil de surveillance. Ces commissions formulent des recommandations au conseil de surveillance en matière de politique financière et de contrôle interne, de développement, de marketing, de nomination et de rémunération. Elles n'interviennent pas directement auprès du directoire, mais l'un des membres du directoire assiste aux séances de la commission qui aborde les sujets relevant de ses fonctions, ainsi :

- Monsieur Bruno Mouclier, directeur financier, pour la commission Audit,
- Monsieur Alain Emprin, pour la commission Stratégie Développement,
- Monsieur Hubertus van Doorne, pour la commission Marketing,
- Monsieur Pierre Soussand, directeur des Ressources Humaines et de l'Organisation, pour la commission Nomination-Rémunération.

Le président du directoire peut assister à toutes les séances des commissions.

Constituées le 19 décembre 2000, trois de ces commissions se sont réunies régulièrement au cours de l'exercice clos au 31 mars 2003.

**Commission "Audit"**

Cette commission est composée de trois membres du conseil de surveillance :

- Monsieur Patrick Duverger, président,
- Monsieur Jürgen Reimnitz,
- Monsieur Marc Hériard Dubreuil.

Nombre de membres indépendants : 2

Cette commission s'est réunie à deux reprises, en juin et novembre 2002. Le taux de présence a été de 100 %. Ses travaux se sont tenus en présence des commissaires aux comptes et du contrôleur groupe, et ont porté sur les sujets suivants :

- revue des comptes annuels au 31/03/2002,
- revue des comptes semestriels au 30/09/2002,
- valorisation et suivi des immobilisations incorporelles,
- valorisation des stocks,
- engagements hors bilan.

**Commission "Stratégie développement"**

Cette commission est composée de quatre membres du conseil de surveillance :

- Monsieur François Hériard Dubreuil, président,
- Monsieur Patrick Duverger,
- Monsieur Håkan Mogren,
- Monsieur Gérard Epin.

Nombre de membres indépendants : 2

Cette commission ne s'est pas réunie au cours de l'exercice. Ses travaux porteront sur la revue des grandes options stratégiques du groupe, marché par marché.

#### Commission "Stratégie marketing"

Cette commission est composée de trois membres du conseil de surveillance :

- Monsieur Marc Hériard Dubreuil, président,
- Monsieur Brian Ivory,
- Monsieur Javier Bernat.

Nombre de membre indépendant : 1

Cette commission s'est réunie trois fois au cours de l'exercice, avec un taux de présence de 100 %. Ses travaux ont porté sur les sujets suivants :

- revue et validation des objectifs marketing et stratégiques du groupe, et rôle que chaque marque doit jouer dans la réalisation de ces objectifs,
- revue et validation des budgets publi-promotionnels au niveau du groupe et choix des investissements financiers sur les marques et les marchés ayant les plus grands potentiels de développement,
- revue des stratégies innovantes et des investissements pour les marques clés.

#### Commission "Nomination-Rémunération"

Cette commission est composée de trois membres du conseil de surveillance :

- Monsieur Brian Ivory, président,
- Monsieur Jürgen Reimnitz,
- Monsieur François Hériard Dubreuil.

Nombre de membre indépendant : 1

Cette commission s'est réunie deux fois au cours de l'exercice, le 10 juin et le 3 décembre 2002, avec un taux de présence de 100 %. Ses travaux ont porté sur les sujets suivants :

- revue des outils permettant d'optimiser la motivation et la rémunération des cadres dirigeants,
- systèmes de bonus utilisés pour les cadres,
- rémunération des membres du directoire,
- nomination des membres du directoire,
- revue de la politique de stock-options du groupe.

#### Composition et détention du capital au 31 mars 2003

Au 31 mars 2002, après la constatation par le directoire de l'émission au cours de l'exercice de 82 105 actions résultant de la levée d'options de souscription, le capital social s'élève à 71 135 561,60 euros, divisé en 44 459 726 actions de 1,60 euro chacune de valeur nominale.

Nous vous indiquons, conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce :

• que la société Orpar détenait au 31 mars 2003 plus du tiers du capital et plus de la moitié des droits de vote de votre société,

• que la société Récopart détenait, à cette même date, plus de 10 % du capital et des droits de vote de votre société.

#### Rachat par la société de ses propres actions au cours de l'exercice

L'assemblée générale mixte de Rémy Cointreau en date du 3 septembre 2002 a, dans sa treizième résolution, autorisé le directoire pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2003 et, au plus tard, dans un délai de dix-huit mois à compter du 3 septembre 2002, à acheter les actions de la société, dans la limite de 10 % du capital social, soit 3 935 987 actions, déduction faite des actions autodétenues.

Dans ce cadre, la société a procédé, en février et mars 2003, à l'achat en Bourse de 145 588 actions de la société. Au 31 mars 2003, le nombre des actions inscrites au nom de la société s'élevait à 655 573.

#### Conséquences sociales et environnementales de l'activité

Les activités de production et de commercialisation des produits du groupe font l'objet, en France et à l'étranger, de réglementations plus ou moins strictes suivant les pays, notamment en ce qui concerne la fabrication, le conditionnement et la mise sur le marché de ses produits. Le groupe dispose, pour tous les aspects importants de ses activités, de l'ensemble des autorisations nécessaires à leur poursuite, et n'a pas rencontré, à cet égard, de contraintes particulières susceptibles d'affecter de façon significative ses activités.

À la date du présent rapport, ni Rémy Cointreau ni aucune de ses filiales n'a été impliquée ou n'est impliquée dans une procédure judiciaire relative à un problème de responsabilité du fait de produits défectueux qui a donné ou est susceptible de donner lieu à une décision de justice prononcée à son encontre.

Rémy Cointreau n'a reçu, à la date du présent rapport, aucune notification l'informant qu'elle aurait contrevenu aux dispositions d'une réglementation relative à l'environnement. À sa connaissance, Rémy Cointreau ne fait pas l'objet dans ce domaine d'une procédure administrative ou judiciaire en cours à la date du présent rapport.

## COMMENTAIRE SUR LES RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE

### Affectation du résultat 2002/2003

Votre directoire vous propose d'affecter, ainsi qu'il suit, le bénéfice de l'exercice :

• bénéfice d'un montant de :	101 521 308,88 €
• augmenté d'un report à nouveau de :	48 352 158,02 €
<b>Soit un montant total distribuable de :</b>	<b>149 873 466,90 €</b>
• affectation à la réserve légale :	19 234,40 €
• affectation à la réserve spéciale des plus-values à long terme :	8 337 105,00 €
• à titre de distribution de dividendes, soit 1,00 € par action assorti d'un avoir fiscal de 0,50 € par action :	44 579 941,00 €
• report à nouveau	96 937 186,50 €
<b>Total :</b>	<b>149 873 466,90 €</b>

Au cas où, lors de la mise en paiement, la société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affecté au compte "Report à nouveau".

Conformément à la loi, il est rappelé que le montant des dividendes nets au cours des trois derniers exercices et celui de l'avoir fiscal correspondant pour les actionnaires ayant leur domicile en France ont été les suivants :

Exercice	1999/2000	2000/2001	2001/2002
• dividende net par action	0,90 €	0,90 €	0,90 €
• avoir fiscal par action	0,45 €	0,45 €	0,45 €

### CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-86 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons que les conventions autorisées et conclues antérieurement dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice ainsi que les conventions autorisées au cours de l'exercice ont été signalées aux Commissaires aux Comptes pour l'établissement de leur rapport spécial. Nous vous demandons, par conséquent, d'en approuver les termes.

## CONSEIL DE SURVEILLANCE

Nous vous informons que Monsieur Eduardo Malone et Monsieur John Wong ont démissionné de leurs mandats de membre du conseil de surveillance, respectivement le 3 septembre 2002 et le 4 décembre 2002. Le conseil de surveillance, dans sa séance du 11 mars 2003, a coopté en qualité de membres du conseil de surveillance, Monsieur Javier Bernat, en remplacement de Monsieur Eduardo Malone, et Monsieur Håkan Mogren, en remplacement de Monsieur John Wong. Il vous sera donc proposé de ratifier cette cooptation pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs.

Il vous sera proposé de renouveler pour trois ans les mandats de membres du conseil de surveillance de Monsieur François Hériard Dubreuil, de Monsieur Pierre Cointreau, de Monsieur Brian Ivory et de Monsieur Javier Bernat qui viennent à échéance à l'issue de cette assemblée.

## JETONS DE PRÉSENCE

Nous vous proposons de fixer à 248 000 euros le montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil de surveillance au titre de l'exercice 2003/2004. Ce montant correspond à la pratique suivie par les groupes français de dimension internationale d'une taille similaire au nôtre.

## ACHAT ET VENTE PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

Nous vous proposons d'autoriser votre directoire pour une durée maximum de dix-huit mois, à compter du jour de la présente assemblée, à acheter les actions de la société, dans la limite de 10 % du capital social, soit un nombre de 3 802 421 actions, qui a été calculé en déduisant les actions auto-détenues.

Le programme d'achat est destiné à permettre la réalisation des opérations suivantes, par ordre de priorité :

- régulariser le cours de bourse de l'action de la société par intervention systématique en contre-tendance ;
- remettre les actions à la suite de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, combinaison de ces moyens ou de toute autre manière à l'attribution d'actions existantes de la société ;
- consentir des options d'achat d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la société ou de son groupe ;
- proposer aux salariés d'acquérir des actions, directement, ou par l'intermédiaire d'un plan d'épargne entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L 443-1 et suivants du Code du travail ;

- utiliser les titres pour réaliser des opérations d'acquisition par voie d'échange ou à titre de paiement ou de toute autre manière susceptible d'améliorer les conditions d'une transaction ;
- remettre les actions à titre de rémunération d'opérations de restructuration et notamment d'opérations de fusion, dans le cadre de la réglementation boursière ;
- annuler, sous réserve de l'adoption de la quinzième résolution, les titres afin d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action ;
- conserver les titres ou, le cas échéant, les céder ou les transférer dans le cadre d'une gestion active de ses fonds propres, au regard de ses besoins de financement.

L'achat de ces actions, ainsi que leur vente ou transfert, pourra être réalisé à tout moment, y compris en période d'offre publique, sous réserve des périodes d'abstention prévues par le règlement n° 90-04 modifié par le règlement n° 98-03 de la Commission des Opérations de Bourse ou d'autres dispositions légales ou réglementaires, et par tous moyens, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs et par le recours à tous instruments financiers dérivés, notamment des opérations optionnelles pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître de façon significative la volatilité du cours de l'action. La part maximale du capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

Il vous est proposé de fixer le prix maximum d'achat par action à 50 euros et le prix minimum de vente par action à 22 euros. Le montant maximal que la société serait en conséquence susceptible de payer s'élèverait à 190 121 050 euros, hors frais de négociation.

## AUTORISATION DE RÉDUCTION DU CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS PROPRES DÉTENUES PAR LA SOCIÉTÉ

La résolution qui vous est proposée est relative à la possibilité pour votre directoire d'annuler les actions qui seraient achetées par la société en vertu de l'autorisation qui serait donnée par votre assemblée dans la treizième résolution ou qui ont été acquises en vertu des autorisations données dans la douzième résolution de l'assemblée générale du 21 septembre 2001 et dans la treizième résolution de l'assemblée générale du 3 septembre 2002.

Elle est destinée à permettre au directoire la réduction du capital social qu'entraînerait cette annulation. Conformément à la loi, cette opération ne pourra porter sur plus de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois.

## AUTORISATION AU DIRECTOIRE D'UTILISER LES DÉLÉGATIONS D'AUGMENTATION ET DE RÉDUCTION DE CAPITAL EN PÉRIODE D'OFFRE PUBLIQUE VISANT LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Il vous est demandé le maintien, en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la société, des délégations dont dispose le directoire pour augmenter ou réduire le capital social jusqu'à la tenue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2003-2004. En effet, conformément à l'article L 225-129-IV du Code de commerce, cette autorisation a une validité annuelle.

Nous vous invitons à approuver, par votre vote, le texte des résolutions qui vous sont proposées.

Le directoire

# RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous présentons, conformément à l'article L 225-68 du Code de commerce, nos observations sur le rapport du directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2003.

Votre conseil de surveillance a examiné ces comptes et ce rapport lors de sa réunion en date du 10 juin 2003.

Nous n'avons aucune observation à formuler tant sur le rapport du directoire que sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le conseil de surveillance

# RAPPORT SPÉCIAL DU DIRECTOIRE SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS D' ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code du commerce, nous vous informons qu'aucune attribution d'options de souscription d'actions Rémy Cointreau n'a été consentie au cours de l'exercice 2002/2003.

Nous vous informons également que deux mandataires sociaux ont levé les options de souscription suivantes au cours de l'exercice 2002/2003 :

	Nombre d'options levées	Prix
John Wong	16 267	28,9 €
Hubertus van Doorne	3 017	30,3 €
Hubertus van Doorne	10 000	23,5 €

Nous vous précisons que la société Rémy Cointreau SA n'a eu aucun salarié au cours de l'exercice 2002-2003.

Les opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L 225-177 à L 225-186 du Code de commerce font l'objet d'un tableau figurant dans l'annexe aux comptes consolidés (Note 27).

Le directoire

# COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 mars 2003

BILAN CONSOLIDÉ	PAGE 16
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	PAGE 18
ÉVOLUTION DU CAPITAL, DES PRIMES ET DES RÉSERVES CONSOLIDÉS	PAGE 19
VARIATION DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉE	PAGE 20
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	PAGE 21
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	PAGE 40

## BILAN CONSOLIDÉ au 31 mars

### ACTIF

(En millions d'euros)

	2003	2002	2001
<b>Immobilisations incorporelles (note 3)</b>	<b>972,2</b>	972,5	962,5
<b>Immobilisations corporelles (note 4)</b>	<b>151,8</b>	165,6	160,1
Titres mis en équivalence (note 5)	80,1	87,3	96,7
Titres non consolidés (note 6.1)	10,2	10,3	11,8
Autres immobilisations financières (note 6.2)	15,7	19,9	19,8
<b>Immobilisations financières</b>	<b>106,0</b>	117,5	128,3
<b>Actif immobilisé</b>	<b>1 230,0</b>	1 255,6	1 250,9
Valeurs d'exploitation (note 7.1)	775,4	831,9	787,4
Clients (note 7.4)	213,9	264,0	192,5
Autres créances (note 8)	155,7	153,5	197,3
Impôts différés (note 22)	31,9	44,0	45,6
Titres de placement et disponibilités	18,7	21,3	13,2
<b>Actif circulant</b>	<b>1 195,6</b>	1 314,7	1 236,0
<b>Total de l'actif</b>	<b>2 425,6</b>	2 570,3	2 486,9

## PASSIF

(En millions d'euros)	2003	2002	2001
Capital social (note 9)	71,3	71,1	71,0
Prime d'émission, fusion	623,6	622,0	620,9
Réserves consolidées	309,1	253,4	213,5
Écart de conversion	(19,1)	5,2	0,5
Résultat net	101,5	95,3	90,3
<b>Capitaux propres</b>	<b>1 086,4</b>	<b>1 047,0</b>	<b>996,2</b>
Intérêts minoritaires	8,4	64,7	59,4
Emprunts obligataires convertibles (note 10)	315,1	308,4	301,7
Titres subordonnés à durée indéterminée	72,4	91,7	109,4
Provisions pour risques et charges (note 13)	76,0	81,6	72,6
Impôts différés (note 22)	32,7	34,0	39,5
<b>Provisions et autres passifs à long terme</b>	<b>108,7</b>	<b>115,6</b>	<b>112,1</b>
Dettes à long terme et moyen terme (note 12)	333,5	390,1	437,5
Dettes à court terme	163,1	71,1	35,7
<b>Dettes financières</b>	<b>496,6</b>	<b>461,2</b>	<b>473,2</b>
Fournisseurs et comptes rattachés (note 14.1)	139,7	227,1	217,4
Autres dettes d'exploitation (note 14.2)	198,3	254,6	217,5
<b>Dettes d'exploitation</b>	<b>338,0</b>	<b>481,7</b>	<b>434,9</b>
<b>Total du passif</b>	<b>2 425,6</b>	<b>2 570,3</b>	<b>2 486,9</b>

Les notes numérotées de 1 à 28 font partie intégrante des états financiers.

# COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS

au 31 mars

(En millions d'euros)

	2003	2002	2001
<b>Chiffre d'affaires (notes 15 et 16 )</b>	<b>1 000,2</b>	1 019,5	925,6
Coût des ventes	(441,1)	(452,7)	(430,6)
<b>Marge brute</b>	<b>559,1</b>	566,8	495,0
Frais commerciaux (note 17)	(260,7)	(274,2)	(225,3)
Frais administratifs (note 17)	(84,6)	(83,5)	(85,4)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>213,8</b>	209,1	184,3
Résultat financier (note 20)	(66,7)	(61,9)	(54,0)
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>147,1</b>	147,2	130,3
Impôts sur le résultat courant (note 22 )	(50,5)	(48,6)	(42,4)
Quote-part dans le résultat courant des sociétés mises en équivalence (note 5)	9,0	10,4	9,8
<b>Résultat net courant avant survaleurs</b>	<b>105,6</b>	109,0	97,7
Amortissement des survaleurs	(2,8)	(3,2)	(3,7)
<b>Résultat net courant après survaleurs</b>	<b>102,8</b>	105,8	94,0
Part revenant aux intérêts minoritaires	0,1	(5,2)	(3,6)
<b>Résultat net courant part du Groupe</b>	<b>102,9</b>	100,6	90,4
Résultat exceptionnel (net d'impôt) (note 21 )	(1,4)	(5,3)	-
<b>Résultat net - Part du Groupe</b>	<b>101,5</b>	95,3	90,4

	2003	2002	2001
<b>Résultat par action simple</b>	<b>2003</b>	2002	2001
<b>Résultat net courant par action - part du Groupe</b>	<b>2,34</b>	2,29	2,04
<b>Résultat net par action - part du Groupe</b>	<b>2,30</b>	2,17	2,04
<b>Nombre d'actions</b>	<b>44 069 956</b>	43 949 741	44 377 621
<b>Résultat par action dilué</b>			
<b>Résultat net courant par action - part du Groupe</b>	<b>2,15</b>	2,11	1,96
<b>Résultat net par action - part du Groupe</b>	<b>2,12</b>	2,01	1,96
<b>Nombre d'actions</b>	<b>53 561 627</b>	53 561 627	47 981 726

Les notes numérotées de 1 à 28 font partie intégrante des états financiers.

# ÉVOLUTION DU CAPITAL, DES PRIMES ET DES RÉSERVES CONSOLIDÉS

(En millions d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Écart de conversion	Réserves	Actions Propres	Total
<b>Capitaux propres au 31 mars 2000</b>	<b>38 182 230</b>	<b>58,2</b>	<b>429,7</b>	<b>(4,7)</b>	<b>249,8</b>		<b>733,0</b>
Augmentation de capital	6 195 391	12,8	164,7		(2,1)		175,4
Dividendes			26,5		(34,2)		(7,7)
Écart de conversion				5,2			5,2
Résultat net 2001					90,3		90,3
<b>Capitaux propres au 31 mars 2001</b>	<b>44 377 621</b>	<b>71,0</b>	<b>620,9</b>	<b>0,5</b>	<b>303,8</b>		<b>996,2</b>
Augmentation de capital	82 105	0,1	1,1				1,2
Actions propres	(509 985)					(10,5)	(10,5)
Dividendes					(39,9)		(39,9)
Écart de conversion				4,7			4,7
Résultat net 2002					95,3		95,3
<b>Capitaux propres au 31 mars 2002</b>	<b>43 949 741</b>	<b>71,1</b>	<b>622,0</b>	<b>5,2</b>	<b>359,2</b>	<b>(10,5)</b>	<b>1 047,0</b>
Augmentation de capital	120 215	0,2	1,6				1,8
Dividendes					(39,6)		(39,6)
Écart de conversion				(24,3)			(24,3)
Résultat net 2003					101,5		101,5
<b>Capitaux propres au 31 mars 2003</b>	<b>44 069 956</b>	<b>71,3</b>	<b>623,6</b>	<b>(19,1)</b>	<b>421,1</b>	<b>(10,5)</b>	<b>1 086,4</b>

Les notes numérotées de 1 à 28 font partie intégrante des états financiers.

# VARIATION DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉE

au 31 mars

(En millions d'euros)

	2003	2002	2001
<b>Flux d'exploitation</b>			
Résultat net des entreprises consolidées	101,5	95,3	90,3
Intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées	(0,1)	5,2	3,6
Part dans le résultat des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)	(1,1)	3,8	(0,2)
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie d'exploitation :			
• dotations aux amortissements et provisions opérationnelles	19,6	19,9	16,4
• dotations aux amortissements financiers	9,9	9,9	2,5
• dotations (reprises) nettes sur autres provisions et impôts différés	8,3	(10,0)	5,1
• pertes (profits) sur cessions d'actifs immobilisés	(14,2)	(0,3)	0,6
• pertes (profits) sur cessions de titres de sociétés	2,1	0,3	(0,4)
Variation du besoin en fonds de roulement :			
• stocks	34,9	(43,2)	(50,5)
• créances clients	19,0	(71,3)	11,0
• dettes fournisseurs d'exploitation	(83,2)	10,1	32,0
• autres créances et dettes	(33,8)	31,2	(7,3)
<b>Flux nets de trésorerie d'exploitation</b>	<b>62,9</b>	<b>50,9</b>	<b>103,1</b>
<b>Flux d'investissement</b>			
Décaissements sur acquisitions :			
• d'immobilisations incorporelles et corporelles	(28,7)	(26,0)	(23,3)
• d'immobilisations financières	(2,3)	(25,1)	(469,3)
Encaissements sur cessions :			
• d'immobilisations incorporelles et corporelles	12,5	28,8	3,0
• d'immobilisations financières	2,6	10,8	1,3
Encaissements (décaissements) sur autres investissements (notes 2.2 & 8)	(50,3)	50,2	
<b>Flux nets de trésorerie sur investissements</b>	<b>(66,2)</b>	<b>38,7</b>	<b>(488,3)</b>
<b>Flux de financement</b>			
Fonds nets reçus par :			
• augmentation de capital	1,8	1,3	175,4
• variation de la dette	35,4	(30,3)	205,3
• rachat d'actions propres		(10,5)	
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(39,6)	(39,9)	(7,7)
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires		(0,1)	(0,2)
Variation de périmètre	5,0	(0,3)	1,0
Effet des variations des parités de change sur la trésorerie nette	(1,9)	(1,7)	0,2
<b>Flux nets de financement</b>	<b>0,7</b>	<b>(81,5)</b>	<b>374,0</b>
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>(2,6)</b>	<b>8,1</b>	<b>(11,2)</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>21,3</b>	<b>13,2</b>	<b>24,4</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>18,7</b>	<b>21,3</b>	<b>13,2</b>

Les notes numérotées de 1 à 28 font partie intégrante des états financiers.

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 mars 2003

## 1 • PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers consolidés de Rémy Cointreau sont établis en conformité avec la législation française et en application du règlement CRC n° 99-02.

L'exercice de référence de Rémy Cointreau est du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars. Par convention, chaque exercice est désigné par l'année calendaire de fin d'exercice.

### 1.1 Principes de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent, par intégration globale, les filiales d'importance significative dans lesquelles Rémy Cointreau contrôle, indirectement ou directement, plus de 50 % du capital ou exerce un contrôle de fait.

Les sociétés dans lesquelles Rémy Cointreau exerce une influence notable et détient, directement ou indirectement, entre 20 % et 50 % du capital, sont consolidées par mise en équivalence.

Les comptes des sociétés consolidées, établis selon les règles en vigueur dans chacun des pays concernés, ont été retraités préalablement à leur consolidation pour assurer leur homogénéité avec les principes comptables du groupe.

Toutes les transactions d'importance significative entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes au groupe sont éliminés.

### 1.2 Écart de première consolidation

Les écarts de première consolidation, correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et des passifs identifiés (retraités selon les règles de consolidation du groupe) constatée à la date de prise de participation, ou à une date proche, des filiales concernées, sont affectés, dans la mesure du possible, aux actifs et passifs des sociétés concernées (marques, droits de distribution, stocks).

### 1.3 Conversion des comptes et transactions en devises étrangères

Les bilans des filiales étrangères sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les comptes de résultat sont convertis au cours de change moyen de l'exercice. Les écarts qui en résultent sont enregistrés dans les capitaux propres.

Les transactions effectuées en devises étrangères sont enregistrées au cours de change prévalant à la date de ces transactions. Le solde des actifs et des passifs libellés en devises étrangères est converti au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion actifs font l'objet d'une provision pour pertes de change. Les gains de change latents correspondant aux écarts de conversion passifs sont portés au compte de résultat.

### 1.4 Impositions différées

La méthode utilisée par le groupe pour le calcul des impositions différées est celle du report variable, en retenant le taux d'impôt légal à la date de clôture des comptes.

Les retraitements apportés aux comptes sociaux des sociétés consolidées pour les rendre homogènes avec les principes comptables du groupe ou pour éliminer l'effet de législations fiscales (notamment l'élimination des provisions pour hausse de prix) génèrent des différences entre la base imposable et le résultat consolidé avant impôt. Ces différences donnent lieu à la constatation d'impositions différées présentées à l'actif et au passif du bilan. Les différences de valeur comptable et fiscale des actifs et passifs donnent également lieu à la constatation d'impositions différées.

Les crédits d'impôt au titre de déficits fiscaux font l'objet d'une provision lorsque leur imputation, à court terme, sur des bénéfices fiscaux futurs apparaît improbable.

Les impôts éventuellement à la charge du groupe sur les distributions de dividendes des filiales étrangères ne sont pas provisionnés, sauf dans le cas où une distribution a été décidée à la date d'arrêt des comptes consolidés. Ces impôts de distribution sont pris en charge dans l'exercice de distribution.

### 1.5 Immobilisations incorporelles

Cette rubrique comprend essentiellement la valeur des marques provenant de l'affectation des écarts de première consolidation.

Les marques ne font pas l'objet d'amortissement dès lors qu'elles sont protégées juridiquement, qu'elles permettent de générer des résultats supérieurs à ceux de produits identiques sans marque et qu'elles ont une durée de vie

non limitée dans le temps. Elles suivent des règles d'évaluation annuelle en fonction des critères qui leur sont propres, retenus lors de l'acquisition, correspondant généralement à la capitalisation de l'avantage concurrentiel qu'offre la vente d'un produit avec marque, net de l'effort de publicité. Le cas échéant, les pertes de valeur durables de ces marques sont provisionnées au compte de résultat des exercices au cours desquels elles sont constatées.

Dans le cadre de la constitution du joint venture de distribution Maxxium B.V. le 1<sup>er</sup> août 1999, Rémy Cointreau a réalisé une plus-value d'apport de 29,1 millions d'euros qui a été portée en déduction de la valeur d'équivalence de Maxxium B.V. et qui est amortie sur une durée de 20 ans. De son côté, Maxxium B.V. a constaté lors de sa constitution et d'opérations subséquentes des survaleurs qui sont amorties sur 20 ans. La charge d'amortissement annuelle est prise en compte dans le résultat de Rémy Cointreau à hauteur de sa quote-part dans le joint venture, 25 % depuis 2002, 33 % précédemment.

L'amortissement des survaleurs de Maxxium B.V. et de la plus-value d'apport constitue la totalité de la charge nette figurant à la ligne "Amortissement des survaleurs" dans le compte de résultat consolidé du groupe.

### 1.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur prix d'acquisition après affectation, le cas échéant, des écarts de première consolidation. Les immobilisations sont amorties en consolidation linéairement sur les durées d'utilisation estimatives suivantes :

- Constructions 20 à 50 ans
- Installations techniques, matériel et outillage 5 à 10 ans
- Autres immobilisations corporelles 5 à 10 ans

### 1.7 Titres non consolidés

Les participations non consolidées sont portées au poste "Titres de participation non consolidés" pour leur prix d'acquisition, sous déduction, le cas échéant, des provisions appropriées pour les ramener à leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est appréciée sur la base de plusieurs critères faisant notamment intervenir l'actif net, les plus-values latentes et les perspectives de rentabilité.

### 1.8 Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas du prix de revient, déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré, ou de la valeur nette de réalisation. Le prix de revient des stocks n'inclut pas les frais financiers supportés pendant la période de vieillissement.

La valeur des stocks inclut éventuellement le montant des écarts de première consolidation qui leur a été affecté. Ils sont intégrés dans le prix de revient des marchandises vendues, au fur et à mesure de l'utilisation des stocks correspondants.

### 1.9 Prime de remboursement OCEANE

La prime de remboursement de l'OCEANE est amortie *pro-rata temporis* sur la durée de vie de l'emprunt. L'amortissement cumulé est classé avec le nominal de la dette au poste "Emprunts obligataires convertibles". Ce reclassement a été fait rétroactivement depuis la date de l'émission (début 2001).

### 1.10 Retraites et autres engagements vis-à-vis du personnel

Selon les lois et usages de chaque pays, Rémy Cointreau participe à des régimes de retraite, préretraite et indemnités de départ. Pour les régimes à cotisations définies, les charges correspondent aux cotisations versées. Les engagements relatifs aux régimes à prestations définies sont évalués selon la méthode actuarielle "Projected Unit Credit". Les écarts actuariels sont amortis sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue pour les bénéficiaires du régime pour la part excédent 10 % de l'engagement.

### 1.11 Couverture des risques de change et de taux d'intérêts

Le groupe utilise certains instruments financiers dans une optique de couverture de ses risques de change et de taux d'intérêt. Les instruments sont essentiellement des ventes à terme de devises, des options de change et des swaps de taux d'intérêts.

Les méthodes comptables retenues pour l'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers relatifs à des opérations de couverture sont celles généralement admises en la matière.

Les contrats de change sont réévalués au cours du 31 mars de chaque exercice. Les gains ou pertes sont enregistrés en résultat

(charges ou produits), ou différés si les instruments relatifs à ces contrats ont été affectés à des opérations de l'exercice suivant.

Les écarts de change constatés entre le cours comptable moyen de la période et la contre-valeur des opérations de couverture adossées aux flux commerciaux font l'objet d'une réaffectation en marge brute.

Les résultats des instruments sur taux d'intérêts sont rapportés dans les résultats financiers, *pro rata temporis*, selon la durée des contrats.

### 1.12 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constaté sur la base du transfert de propriété intervenant dans la majorité des cas lors de l'expédition des produits.

Le chiffre d'affaires est exprimé hors droits sur alcools et hors taxes.

Le chiffre d'affaires exclut les activités périphériques à la commercialisation des marques de Vins et de Spiritueux. Le revenu net de ces activités (sous traitance, distribution de produits non alcoolisés...) est constaté en minoration des frais commerciaux.

### 1.13 Actions auto-détenues

Rémy Cointreau dispose d'un programme de rachat de ses propres actions autorisé par l'assemblée générale.

Les actions Rémy Cointreau acquises dans le cadre d'opérations de régulation du cours de bourse sont enregistrées au poste "Titres de Placement et Disponibilités". Dans tous les autres cas, les actions auto-détenues sont considérées comme des actions d'auto-contrôle et portées en diminution des capitaux propres (note 9).

### 1.14 Résultat par action

Le résultat par action simple est calculé sur le nombre d'actions à la clôture de l'exercice. Les titres d'auto-contrôle portés en diminution des capitaux propres sont exclus de ce calcul.

Le résultat par action dilué est calculé sur le nombre d'actions à la clôture de l'exercice après prise en compte de la dilution potentielle issue de l'emprunt obligataire convertible et de l'émission OCEANE ainsi que de l'exercice des stock-options. Le résultat net est retraité pour tenir compte de l'économie de frais financiers après impôt découlant de la conversion des titres convertibles et de l'émission de nouvelles actions.

## 2 • PERIMÈTRE DE CONSOLIDATION

2.1 La liste des sociétés consolidées est présentée en note 28.

2.2 Les principales variations de l'exercice 2003 sont :

- Blue Pyrenees Estate Ltd. : cédée le 1<sup>er</sup> octobre 2002,
- Les Domaines Rémy Martin : cédée le 31 mars 2003.

Les actifs corporels de la société RMS Vineyard Inc. ont été cédés pour une valeur de 5,2 millions d'euros en septembre 2002.

Le 7 mai 2002, Cointreau S.A. a racheté les intérêts des minoritaires dans la société DFDI. Les flux financiers nets relatifs à cette transaction s'élèvent à 50,3 millions d'euros.

### 2.3 Cession de Blue Pyrenees Estate Ltd.

Sur l'exercice 2002, l'activité de Blue Pyrenees Estate Ltd. avait contribué au chiffre d'affaires pour 6,1 millions d'euros et pour (0,2) millions d'euros au résultat consolidé. La société a été cédée pour une valeur d'entreprise de 12,7 millions de dollars australiens. Cette transaction a généré une moins-value enregistrée en résultat exceptionnel (note 21). Le résultat mis en équivalence pour la période de 6 mois préalable à la cession n'est pas significatif.

### 2.4 Cession des Domaines Rémy Martin

Les titres de cette société, à vocation purement agricole et viticole, ont été cédés pour une valeur brute de 8 millions d'euros. La plus-value générée par cette transaction est enregistrée en résultat exceptionnel (note 21).

### 2.5 Impact des variations de périmètre

L'impact de ces cessions sur les postes du bilan consolidés se présente comme suit :

(En millions d'euros)	Blue Pyrenees Estate Ltd.	Domaines Rémy Martin
Actif immobilisé	(4,6)	(1,7)
Stocks	(5,9)	-
Créances	(0,7)	(5,3)
Dettes financières	(5,0)	-
Autres dettes	(1,0)	(0,3)

### 3 • IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

3.1 Les immobilisations incorporelles sont constituées au 31 mars de :

	2003			2002	2001
	Brut	Amortissement	Net	Net	Net
(En millions d'euros)	Dépréciations				
Marques	954,3	(0,2)	954,1	956,9	939,3
Droits de distribution	16,3	(8,2)	8,1	8,8	9,2
Autres immobilisations (1)	18,1	(8,1)	10,0	6,8	14,0
<b>Total</b>	<b>988,7</b>	<b>(16,5)</b>	<b>972,2</b>	<b>972,5</b>	<b>962,5</b>

(1) Dont licences de logiciels et droit au bail.

Le poste "Marques" comprend essentiellement les marques Rémy Martin et Cointreau, les marques du groupe Champagne (Piper-Heidsieck, Charles Heidsieck, Heidsieck et Piper Sonoma), les marques Galliano, Bols, Mount Gay, Metaxa et Pisang Ambon.

Les marques du groupe Champagne, les marques Galliano et Mount Gay ainsi que les marques Bols, Metaxa et Pisang Ambon ont été inscrites au bilan consolidé lors de l'affectation de l'écart de première consolidation des sociétés détentrices de ces marques (cf. note 1.2). Les marques Rémy Martin et Cointreau ne sont reflétées au bilan consolidé qu'à hauteur de l'écart de consolidation dégagé sur la valeur de rachat des intérêts minoritaires.

3.2 La variation des immobilisations incorporelles (valeur nette comptable) s'explique ainsi :

(En millions d'euros)	Total
<b>31 mars 2002</b>	<b>972,5</b>
Acquisitions de l'exercice	5,1
Cessions de l'exercice	(0,3)
Dotations aux amortissements	(1,5)
Impact des variations de change	(3,6)
<b>31 mars 2003</b>	<b>972,2</b>

Les acquisitions de l'exercice concernent essentiellement des frais de licence et de développement encourus dans le cadre de projets informatiques.

### 4 • IMMOBILISATIONS CORPORELLES

4.1 Le détail par nature des immobilisations corporelles au 31 mars est présenté ci-dessous :

	2003			2002	2001
	Brut	Amortissement	Net	Net	Net
(En millions d'euros)	Dépréciations				
Terrains	58,5	(1,9)	56,6	61,2	51,9
Constructions	123,9	(80,0)	43,9	49,2	47,0
Autres	118,9	(76,6)	42,3	49,4	53,0
Encours	9,1	(0,1)	9,0	5,8	8,2
<b>Total</b>	<b>310,4</b>	<b>(158,6)</b>	<b>151,8</b>	<b>165,6</b>	<b>160,1</b>

4.2 La ventilation par zone géographique des immobilisations corporelles (valeur nette comptable) au 31 mars est la suivante :

(En millions d'euros)	2003	2002	2001
France	101,6	109,4	115,7
Europe (hors France)	33,5	31,8	21,9
Amérique du Nord et du Sud	16,7	19,9	18,2
Asie - Pacifique	-	4,5	4,3
<b>Total</b>	<b>151,8</b>	<b>165,6</b>	<b>160,1</b>

4.3 La variation des immobilisations corporelles (valeur nette comptable) s'explique ainsi :

(En millions d'euros)	Total
<b>31 mars 2002</b>	<b>165,6</b>
Acquisitions de l'exercice	23,6
Cessions de l'exercice	(9,3)
Dotations aux amortissements	(17,9)
Impact des sorties de périmètre	(6,3)
Impact des variations de change	(3,9)
<b>31 mars 2003</b>	<b>151,8</b>

### 5 • TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

5.1 Les titres mis en équivalence représentent des participations dans des sociétés répondant au principe décrit dans la note 1.1.

(En millions d'euros)	2003	2002	2001
Maxxium B.V.	61,8	67,4	73,3
Dynasty	18,3	19,9	16,9
Asbach GmbH	-	-	5,8
Autres	-	-	0,7
<b>Total</b>	<b>80,1</b>	<b>87,3</b>	<b>96,7</b>

(En millions d'euros)	Maxxium	Dynasty	Autres	Total
<b>Au 31 mars 2001</b>	<b>73,3</b>	<b>16,9</b>	<b>6,5</b>	<b>96,7</b>
Dividendes versés (1)	(11,9)	(2,7)	–	(14,6)
Résultat courant	4,8	5,6	–	10,4
Résultat exceptionnel (2)	3,5	–	–	3,5
Amortissement des survaleurs	(3,2)	–	–	(3,2)
Variation de périmètre	–	–	(6,5)	(6,5)
Écart de conversion	0,9	0,1	–	1,0
<b>Au 31 mars 2002</b>	<b>67,4</b>	<b>19,9</b>	<b>0,0</b>	<b>87,3</b>
Dividendes versés	(2,3)	(2,8)	–	(5,1)
Résultat de la période	3,7	5,3	–	9,0
Amortissement des survaleurs	(2,8)	–	–	(2,8)
Écart de conversion	(4,2)	(4,1)	–	(8,3)
<b>Au 31 mars 2003</b>	<b>61,8</b>	<b>18,3</b>	<b>0,0</b>	<b>80,1</b>

(1) Pour Maxxium B.V., dividende exceptionnel prélevé sur la prime d'apport.

(2) Dont profit de dilution de 4,0 millions d'euros lié à l'entrée de Vin & Sprit dans le capital de Maxxium B.V.

Conformément à la note 1.5., l'amortissement des survaleurs représente le net de la quote part de Remy Cointreau dans l'amortissement des survaleurs de Maxxium B.V. [2003 : (4,2) ; 2002 : (4,6)] et de l'amortissement de la plus value d'apport [2003 : 1,4 ; 2002 : 1,4].

## 5.2 Maxxium

- Le joint venture de distribution Maxxium B.V. a été créé le 1<sup>er</sup> août 1999 par un accord stratégique de distribution conclu entre Rémy Cointreau S.A., Highland Distillers et Jim Beam Brands.
- Le joint venture, qui a son siège en Hollande, couvre le monde entier à l'exception principalement des États-Unis, des Caraïbes, de la Pologne, de la Hongrie et du marché hors-taxes en Allemagne où Rémy Cointreau continue de contrôler à 100 % sa distribution.
- En mai 2001 la société suédoise Vin & Sprit, propriétaire de la marque Vodka Absolut est entrée à hauteur de 25 % dans le capital de Maxxium.
- À l'issue de cette ouverture de capital, le pourcentage détenu par Rémy Cointreau dans Maxxium est passé de 33 % à 25 %.
- L'exercice social de Maxxium se termine au 30 juin. Les chiffres clés ci-après sont présentés selon la période de référence de Rémy Cointreau (exercice clos au 31 mars).

## Compte de résultat simplifié :

(En millions d'euros)	2003	2002	2001
Chiffre d'affaires géré (1)	<b>1 402,3</b>	1 340,5	1 157,0
• dont facturé	<b>1 225,6</b>	1 161,4	1 036,0
• dont commissionné	<b>176,7</b>	179,1	121,0
<b>Résultat net courant</b>	<b>18,2</b>	19,5	13,0
Amortissement des survaleurs	<b>(17,1)</b>	(17,0)	(15,0)
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(3,5)</b>	(1,9)	(4,0)
<b>Résultat net</b>	<b>(2,4)</b>	0,6	(6,0)

(1) dont produits Rémy Cointreau 526,0 millions d'euros (2002 : 513,1 ; 2001 : 488,0).

## Ventilation du chiffre d'affaires au 31 mars :

### Par zone géographique

(En millions d'euros)	2003	2002	2001
Europe & Canada	<b>895,3</b>	816,1	700,0
Asie-Pacifique	<b>426,2</b>	402,3	410,0
Pays émergents	<b>80,8</b>	122,1	47,0
<b>Total</b>	<b>1 402,3</b>	1 340,5	1 157,0

## Effectifs :

(au 31 mars)	2003	2002	2001
Effectifs Maxxium	<b>1 750</b>	1 692	1 637

## Bilan simplifié au 31 mars :

(En millions d'euros)	2003	2002	2001
Immobilisations	<b>313,3</b>	318,6	303,0
Actifs circulants	<b>483,1</b>	552,7	493,0
Passifs circulants	<b>(274,0)</b>	(296,4)	(257,0)
Autres passifs	<b>(12,9)</b>	(10,2)	(14,0)
Dettes financières	<b>(171,5)</b>	(194,7)	(224,0)
Fonds propres	<b>338,0</b>	370,0	301,0

## Rapprochement avec la valeur des titres mis en équivalence :

(En millions d'euros)	2003	2002	2001
Fonds propres Maxxium	<b>338,0</b>	370,0	301,0
Quote-part Rémy Cointreau	<b>85,6</b>	92,6	100,3
Retraitement plus-value d'apport	<b>(29,1)</b>	(29,1)	(29,1)
Amortissement plus-value d'apport	<b>5,3</b>	3,9	2,1
<b>Total</b>	<b>61,8</b>	67,4	73,3

## 6 • AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

### 6.1 Les titres de participation non consolidés comprennent au 31 mars :

(En millions d'euros)	2003	2002	2001
Participations > 50 %	18,4	23,5	23,3
Participations entre 20 % et 50 %	5,8	5,7	6,1
Participations < 20 %	2,7	3,0	4,0
Valeurs brutes	26,9	32,2	33,4
Provisions pour dépréciation	(16,7)	(21,9)	(21,6)
<b>Valeurs nettes</b>	<b>10,2</b>	<b>10,3</b>	<b>11,8</b>

6.2 Les autres immobilisations financières sont principalement constituées de charges constatées d'avance au titre des engagements de retraites de Bols Distilleries.

## 7 • ACTIF CIRCULANT

### 7.1 Les stocks comprennent au 31 mars :

(En millions d'euros)	2003	2002	2001
Marchandises et produits finis	84,3	101,8	97,1
Matières premières	75,8	80,1	69,9
En cours (1)	615,3	650,0	620,4
<b>Total</b>	<b>775,4</b>	<b>831,9</b>	<b>787,4</b>

(1) comprend les vins, spiritueux et eaux-de-vie en cours de vieillissement.

Le stock eaux-de-vie de Cognac en vieillissement s'élève à 436,0 millions d'euros au 31 mars 2003 (472,1 millions d'euros au 31 mars 2002).

7.2 Certains postes de l'actif circulant font l'objet de provisions. Ainsi, au 31 mars 2003, le poste "Valeurs d'exploitation" est présenté net d'une provision pour dépréciation de 3,7 millions d'euros (9,0 millions au 31 mars 2002, 10,1 millions au 31 mars 2001).

### 7.3 La variation du poste "Valeurs d'exploitation" s'explique ainsi :

(En millions d'euros)	Total
<b>31 mars 2002</b>	<b>831,9</b>
Mouvement de l'exercice	(35,2)
Impact des sorties de périmètre	(5,9)
Impact des variations de change	(15,4)
<b>31 mars 2003</b>	<b>775,4</b>

7.4 Le poste "Clients et comptes rattachés" est également présenté net d'une provision pour créances douteuses de 7,7 millions d'euros (8,5 millions au 31 mars 2002, 9,3 millions au 31 mars 2001) identifiée cas par cas et évaluée selon le degré de risque de non-recouvrabilité.

## 8 • AUTRES CRÉANCES

Cette rubrique comprend, au 31 mars :

(En millions d'euros)	2003	2002	2001
Avances fournisseurs	24,0	34,0	32,6
Créances sociales et fiscales	53,7	39,7	29,3
Engagement d'approvisionnement d'eaux-de-vie	2,2	2,1	2,6
Créance sur droits d'exploitation marque Picon	-	-	50,2
Droits d'accises payés d'avance	4,6	7,0	4,8
Charges diverses d'avance	6,6	8,0	9,6
Frais d'émission de l'emprunt obligataire amortis sur 7 ans	3,2	4,3	5,4
Frais d'émission des TSDI amortis sur 15 ans	1,3	1,8	2,2
Instruments financiers	18,6	11,7	14,6
Créances sur cessions actifs	20,2	-	-
Autres créances	21,3	44,9	46,0
<b>Total</b>	<b>155,7</b>	<b>153,5</b>	<b>197,3</b>

## 9 • CAPITAL SOCIAL

Le nombre d'actions émises au 31 mars 2003 s'élève à 44 579 941 actions (d'une valeur nominale de 1,60 euro). Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, Rémy Cointreau a acquis 509 985 actions d'auto-contrôle au cours de l'exercice 2002 qui ont été portées en diminution des capitaux propres consolidés. Au cours de l'exercice 2003, 145 588 actions ont été acquises dans le cadre d'opérations de régulation de cours pour un montant de 3,6 millions d'euros. Au 31 mars 2003, ces actions sont enregistrées en "Titres de placement et disponibilités".

Nombre maximal d'actions retenu pour le calcul des résultats dilués :

Nombre maximal d'actions à créer	2003	2002	2001
Actions émises	44 579 941	44 459 726	44 377 621
Actions d'auto-contrôle	(509 985)	(509 985)	
Nombre de titres potentiels :			
Stock-options	2 565 111	2 685 326	1 849 940
Emprunt obligataire convertible	30 032	30 032	30 032
OCEANE ( <i>prorata temporis</i> )	6 896 528	6 896 528	1 724 133
<b>Total</b>	<b>53 561 627</b>	<b>53 561 627</b>	<b>47 981 726</b>

## 10. EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES

10.1 Les emprunts obligataires convertibles comprennent au 31 mars 2003 :

(En millions d'euros)	2003	2002	2001
OCEANE 3,50 % 2006			
Principal	300,0	300,0	300,0
Prime de remboursement	14,5	7,8	1,1
Emprunt convertible 7,50 % 2006	0,6	0,6	0,6
<b>Total</b>	<b>315,1</b>	<b>308,4</b>	<b>301,7</b>

- En vertu de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la société réunie le 24 août 2000, le conseil d'administration du 13 décembre 2000 a décidé l'émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes pour un montant de 300 millions d'euros.
- Les principales caractéristiques de cette OCEANE sont les suivantes :
  - nombre d'obligations émises : 6 896 551,
  - nominal 43,50 euros,
  - émission au pair,
  - jouissance 30 janvier 2001,
  - durée 5 ans 61 jours,
  - taux 3,50 % l'an terme échu 1<sup>er</sup> avril de chaque année,
  - amortissement normal le 1<sup>er</sup> avril 2006 à un prix de 48,53 euros, soit une prime de remboursement de 11,56 % de la valeur nominale soit 34,6 millions d'euros,
  - amortissement anticipé à l'initiative de l'émetteur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2004 si l'action Rémy Cointreau répond à un certain nombre de critères de cotation,
  - chaque obligation peut être convertie ou échangée en une action nouvelle ou existante, à tout moment à compter du 30 janvier 2001 jusqu'au 7<sup>e</sup> jour ouvré qui précède la date de remboursement.

Aucune obligation n'a fait l'objet de conversion sur cet exercice. Au 31 mars 2003, au total 23 obligations ont fait l'objet d'une conversion.

10.2 Le 21 janvier 2002, Rémy Cointreau S.A. a conclu un swap de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 300 millions d'euros, à échéance du 1<sup>er</sup> avril 2006, visant à garantir le paiement de la prime de remboursement attachée à l'obligation convertible décrite sous la rubrique précédente 10.1. Cette prime, payable *in fine* en cas de non-conversion est d'un montant de 34,6 millions d'euros. Au terme de ce contrat de swap, les flux suivants sont échangés :

- Rémy Cointreau paie chaque année l'Euribor 12 mois Post fixé minoré de 2,5050 % ;
- Rémy Cointreau reçoit *in fine*, le 1<sup>er</sup> avril 2006, 34,6 millions d'euros.

Ce swap a été débouclé le 24 juillet 2002. L'impact du débouclément est de 0,2 million d'euros en résultat et 3,6 millions d'euros en trésorerie.

## 11. TSDI

11.1 Rémy Cointreau a émis le 16 mai 1991 des TSDI pour un montant de 304,9 millions d'euros. Le taux d'intérêt annuel applicable, jusqu'au 16 mai 2006, est égal à l'Euribor à 6 mois majoré de 1 %.

11.2 Les conditions d'émission d'origine comportaient les clauses essentielles suivantes :

- les titres, pour lesquels aucune échéance de remboursement n'est prévue, ne seront remboursés à leur valeur nominale qu'en cas de liquidation judiciaire, ou en cas de jugement ordonnant la cession totale de l'entreprise, ou en cas de dissolution volontaire anticipée de la société, sauf en cas de fusion ou de scission ;
- le remboursement sera subordonné au désintéressement complet préalable de tous les créanciers de la société, à l'exclusion des titulaires de prêts participatifs accordés à la société et des titres participatifs éventuellement émis par celle-ci ;
- le paiement des intérêts pourra être suspendu au cas où les comptes consolidés feraient apparaître des pertes pour un montant supérieur à 25 % des capitaux propres consolidés, et qu'aucune distribution de dividende n'aurait été décidée au titre du dernier exercice social.

**11.3** Les TSDI ont été qualifiés de “reconditionnés” par la conclusion avec une société tierce d’une convention concomitante à l’émission.

Par cette convention, la société tierce par un contrat distinct conclu avec les souscripteurs des TSDI, s’était engagée à leur racheter les TSDI au bout de 15 ans et à renoncer à la perception des intérêts au commencement de la 16<sup>e</sup> année moyennant le versement initial par la société d’une somme de 82,9 millions d’euros.

En raison de ces dispositions, les TSDI ont été lors de l’émission enregistrés au passif pour le montant net disponible, soit 222,0 millions d’euros.

Le résultat consolidé de chaque exercice supporte les intérêts payés sur le montant nominal de l’émission sous déduction des produits générés par le placement des 82,9 millions d’euros. Ce produit est considéré comme la part des versements annuels affectés au remboursement du capital et intérêts et est inscrit en diminution de la dette.

**11.4** Ces TSDI ont fait l’objet en mai 1996 d’une restructuration dont les caractéristiques sont décrites ci-après :

- la société Rémy Cointreau a utilisé la faculté de faire racheter les TSDI à leur valeur nominale aux souscripteurs ;
- les TSDI ont été cédés pour leur valeur actuelle à un Fonds Commun de Créances (FCC) lequel percevra les flux d’intérêts jusqu’au 15 mai 2006 ;
- le contrat d’émission a été modifié, en particulier sur les points suivants :
  - les intérêts semestriels payés par Rémy Cointreau ont été réduits à un montant symbolique à compter du 16 mai 2006 ;
  - la clause de suspension du paiement des intérêts a été supprimée.
- la convention liant la société tierce bénéficiaire du versement initial avec les souscripteurs de TSDI a été annulée.
- dans le cadre de cette restructuration, les instruments financiers suivants ont été mis en place, à une échéance 2006 :

(En millions)			
Devises	Nominal	Taux reçu	Taux payé
EUR	131,11	Euribor 6 mois	Fixe
EUR	21,34	Euribor 6 mois	Fixe
EUR	81,71	Variable	Fixe
EUR	27,75	Fixe	Variable

## 12 • DETTES À LONG ET MOYEN TERME

Au 31 mars 2003, les dettes à long et moyen terme comprennent :

(En millions d’euros)	2003	2002	2001
Emprunts obligataires	163,5	165,9	163,6
Emprunts bancaires à taux variables	170,0	220,0	269,0
Autres emprunts à long et moyen terme		4,2	4,9
<b>Total</b>	<b>333,5</b>	<b>390,1</b>	<b>437,5</b>

**12.1** Le poste “Emprunts obligataires” porte principalement sur l’emprunt senior à haut rendement émis le 30 juillet 1998, d’un montant de 150 millions d’euros et d’une durée de 7 ans. Cet emprunt obligataire, remboursable au pair à son échéance, supporte un taux d’intérêt de 10 % et comporte les clauses suivantes de remboursement par anticipation au gré de l’émetteur :

- avant le 30 juillet 2001, dans le cas d’une augmentation de capital publique ou réservée, pour un remboursement sur une base proportionnelle jusqu’à 35 % du montant nominal total des obligations émises ;
- à partir du 30 juillet 2002, dans tous les cas, pour la totalité ou une partie des obligations au prix de 105 % sur la période 2002/2003, 102,5 % sur la période 2003/2004 et au pair sur la période 2004/2005.

Le contrat obligataire prévoit en outre que chaque porteur a la faculté de demander le remboursement de ses obligations au prix de 101 % en cas de “changement fondamental” couvrant l’hypothèse d’une vente ou d’un transfert substantiel des actifs de Rémy Cointreau et dans le cas où Orpar et Récopart S.A. détiendraient ensemble moins d’un tiers des droits de vote de l’émetteur ou seraient dans l’incapacité de nommer pendant deux années consécutives la majorité du conseil de surveillance.

**12.2** Au 31 mars 2003, les ressources bancaires confirmées (y compris celle à échéance de moins d’un an) du groupe se chiffrent à 440,5 millions d’euros qui s’analysent comme suit :

Nature	Principal (en millions d’euros)	Maturité
Syndication bancaire	400,0	2003 à 2005
Lignes bilatérales	40,5	2003 à 2004

Le crédit syndiqué de 400 millions d'euros signé le 13 juin 2000, avec un groupe de 17 banques, comporte une tranche fixe (term facility) et une tranche revolving (revolving facility) de 200 millions d'euros chacune. Les 2 tranches sont remboursables en 5 semestrialités égales en principal, la première venant à échéance le 13 juin 2003 et la dernière le 13 juin 2005, soit une durée moyenne de crédit de 4 ans. Ce crédit n'est assorti d'aucune sûreté.

Au terme de ce contrat, Rémy Cointreau s'engage à respecter les ratios financiers suivants calculés au 30 septembre et au 31 mars de chaque exercice :

- Dette/fonds propres  $\leq 0,75$  (pour le calcul de ce ratio le TSDI est assimilé à des fonds propres)
- Dette/EBITDA  $\leq 4,25$
- EBITDA/frais financiers  $\geq 2,5$

Pour ces calculs, l'EBITDA est défini comme la somme du résultat opérationnel, des amortissements et des dividendes reçus des sociétés mises en équivalence ; la dette et les fonds propres sont déterminés par moyenne arithmétique des deux derniers arrêts semestriels.

Au 31 mars 2003, le calcul de ces ratios donne les résultats suivants :

- Dette/fonds propres : 0,73
- Dette/EBITDA : 3,48
- EBITDA/frais financiers : 3,69

Les ratios Dette/EBITDA et EBITDA/frais financiers servent de référence à la détermination de la marge applicable au taux d'intérêt (Euribor). Sur la base des ratios de l'exercice 2003, la marge s'élève à 95 points de base.

### 12.3 L'échéancier des dettes à long et moyen terme est le suivant au 31 mars :

(En millions d'euros)	2003	2002	2001
Partie à plus de 5 ans	–	–	–
Partie à plus d'un an, et moins de 5 ans	333,5	390,1	437,5
<b>Total</b>	<b>333,5</b>	<b>390,1</b>	<b>437,5</b>

### 12.4 La répartition des emprunts à long terme par devise est la suivante au 31 mars :

(En millions d'euros)	2003	2002	2001
Francs français	–	–	27,0
Euro	333,5	389,1	405,0
Zloty polonais	–	1,0	5,5
<b>Total</b>	<b>333,5</b>	<b>390,1</b>	<b>437,5</b>

## 13. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

### 13.1 La ventilation des provisions pour risques et charges est la suivante :

(En millions d'euros)	2003	2002	2001
Provision pour retraite	17,2	18,3	25,4
Provision pour risques et charges	58,8	63,3	47,2
<b>Total</b>	<b>76,0</b>	<b>81,6</b>	<b>72,6</b>

Les provisions pour risques et charges concernent essentiellement :

- des provisions pour coûts de restructuration.
- des provisions pour risques opérationnels divers.

Ces montants intègrent les provisions constatées lors de l'entrée en consolidation de Bols.

Les 76,0 millions d'euros de provisions à fin mars 2003 couvrent 22,6 millions d'euros de charges probables de l'exercice 2004. Le solde correspond à des charges dont la date de réalisation n'est pas connue à ce jour.

### 13.2. La variation des provisions pour risques et charges s'explique ainsi :

(En millions d'euros)	Total
<b>31 mars 2002</b>	<b>81,6</b>
Dotations de l'exercice	9,2
Utilisations de l'exercice	(14,8)
Reprises de l'exercice	
<b>31 mars 2003</b>	<b>76,0</b>

## 14. FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION

### 14.1 Le poste "Fournisseurs" comprend au 31 mars :

(En millions d'euros)	2003	2002
Fournisseurs eaux-de-vie	27,9	93,0
Autres fournisseurs	111,8	134,1
<b>Total</b>	<b>139,7</b>	<b>227,1</b>

**14.2 Le poste "Autres dettes d'exploitation" comprend au 31 mars :**

(En millions d'euros)	2003	2002	2001
Avances clients	1,0	1,6	0,6
Dettes sociales et fiscales	81,3	90,9	81,6
Droits d'accises à payer	12,4	33,1	18,5
Charge de publicité à payer	24,2	30,1	13,4
Produits divers d'avance	4,2	4,3	1,4
Instruments financiers	9,0	3,4	9,6
Intérêts à payer	24,0	27,8	15,9
Autres dettes	42,2	63,4	76,5
<b>Total</b>	<b>198,3</b>	<b>254,6</b>	<b>217,5</b>

**15. INFORMATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE**

La ventilation du chiffre d'affaires consolidé est la suivante :

(En millions d'euros)	2003	2002	2001
France	61,8	58,1	61,2
Autres pays européens	406,8	409,6	307,3
Amérique du Nord	351,8	366,2	353,5
Asie - Pacifique	127,3	133,7	152,0
Reste du monde	52,5	51,9	51,6
<b>Total</b>	<b>1 000,2</b>	<b>1 019,5</b>	<b>925,6</b>

**16. INFORMATIONS PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ**

Le résultat opérationnel comprend :

- a** ■ le résultat directement imputable aux différentes marques exploitées par le groupe,
- b** ■ les charges indirectes représentant les frais généraux des différentes sociétés de distribution et des entités administratives.

Les marques ont été ventilées dans 5 branches qui regroupent ainsi les principaux produits ou marques suivants :

**Cognac** : produits Rémy Martin ;

**Liqueurs** : Cointreau, Passoa, Liqueurs Bols, Galliano, Pisang Ambon ;

**Spiritueux** : Vodka Bols, Metaxa, Brandies Seguin, Rhums Mount Gay et Saint James, Genièvres Bols et Bokma ;

**Champagne et Vins** : Piper Heidsieck, Charles Heidsieck, vins californiens Piper Sonoma ;

**Marques partenaires** : il s'agit des marques non détenues par le groupe qui sont distribuées à travers son réseau de distribution propre ; principalement portefeuille de vins aux Pays-Bas, scotchs Highland Distillers et vins Antinori aux États-Unis.

La ventilation entre résultat des marques, frais du réseau et frais centraux est appréciée sur base analytique, certains frais imputés en 2002 aux marques ont été reclassés à ce titre en frais du réseau.

**16.1 La ventilation du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel par branche d'activité est la suivante :**

(En millions d'euros)	2003	2002	2001
<b>Chiffre d'affaires</b>			
Cognac	358,9	380,1	375,5
Liqueurs	175,0	172,0	142,5
Spiritueux	200,8	216,3	144,1
Champagne & Vins	130,4	111,5	140,6
Marques partenaires	135,1	139,6	122,9
	<b>1 000,2</b>	<b>1 019,5</b>	<b>925,6</b>
<b>Résultat opérationnel</b>			
Cognac	149,3	145,6	133,0
Liqueurs	50,4	47,3	32,9
Spiritueux	61,5	70,1	38,7
Champagne & Vins	17,2	5,7	12,1
Marques partenaires	20,9	22,0	21,8
	<b>299,3</b>	<b>290,7</b>	<b>238,5</b>
Frais du réseau, frais centraux et charges non répartis	(85,5)	(81,6)	(54,2)
<b>Total</b>	<b>213,8</b>	<b>209,1</b>	<b>184,3</b>

**16.2 La ventilation du bilan par branche d'activité est la suivante :**

**Au 31 mars 2003**

(En millions d'euros)	Immo. incorporelles nettes	Immo. corporelles nettes	Actif circulant (1)	Dettes d'exploitation (2)
Cognac	239,5	19,6	511,2	102,4
Liqueurs	196,9	16,8	53,7	51,9
Spiritueux	393,0	43,5	132,0	69,0
Champagne et Vins	141,9	68,0	256,6	51,1
Réseau et holding	0,9	3,9	223,4	96,3
<b>Total</b>	<b>972,2</b>	<b>151,8</b>	<b>1 176,9</b>	<b>370,7</b>

(1) Hors titres de placements et disponibilités

(2) Y compris passifs d'impôts différés

**Au 31 mars 2002**

(En millions d'euros)	Immo. incorporelles nettes	Immo. corporelles nettes	Actif circulant (1)	Dettes d'exploitation (2)
Cognac	237,1	23,7	545,0	177,6
Liqueurs	195,7	12,5	39,6	78,3
Spiritueux	396,0	48,3	182,5	106,8
Champagne et Vins	142,7	75,5	280,2	59,8
Réseau et holding	1,0	5,6	246,1	93,2
<b>Total</b>	<b>972,5</b>	<b>165,6</b>	<b>1 293,4</b>	<b>515,7</b>

(1) hors titres de placements et disponibilités.

(2) y compris passifs d'impôts différés.

**16.3 Rentabilité des capitaux employés**

La mesure de rentabilité des capitaux employés est effectuée à partir des indicateurs suivants :

**Capitaux employés (note 16.2) :**

- immobilisations corporelles,
- actif circulant (hors titres de placement et disponibilités),
- dette d'exploitation.

**Résultat opérationnel (note 16.1) :**

- Résultat opérationnel des activités après ventilation des coûts holding et réseau.

Les capitaux employés et les résultats opérationnels sont identifiés par branche d'activité sur base analytique. Les capitaux et les résultats affectés aux activités réseau de distribution et holding sont répartis en fonction des stocks réels et du prorata de chiffre d'affaires.

**Au 31 mars 2003**

(En millions d'euros)	Capitaux employés	Résultat opérationnel	%
Cognac	486,9	122,7	25,2
Liqueurs	35,6	40,2	112,9
Spiritueux	121,9	33,5	27,5
Champagne & Vins	285,0	11,0	3,9
Marques partenaires	28,6	6,4	22,4
<b>Total</b>	<b>958,0</b>	<b>213,8</b>	<b>22,3</b>

Après prise en compte de la valeur bilantielle des marques et autres immobilisations incorporelles (notes 3.1 et 16.2), les taux de rentabilité des capitaux employés s'élèvent à 16,9 % pour le Cognac, 17,3 % pour les Liqueurs, 6,5 % pour les Spiritueux et 2,6 % pour le Champagne et les Vins.

**17. CHARGES D'EXPLOITATION**

La ventilation des charges d'exploitation est la suivante :

(En millions d'euros)	2003	2002	2001
Frais de personnel	<b>125,3</b>	114,8	105,0
Autres frais	<b>264,7</b>	294,5	250,5
Amortissements	<b>20,3</b>	23,2	21,3
Provisions		3,4	1,8
Frais réalloués au prix de revient	<b>(65,0)</b>	(78,2)	(67,9)
<b>Total</b>	<b>345,3</b>	<b>357,7</b>	<b>310,7</b>
dont			
– Frais commerciaux	<b>260,7</b>	274,2	225,3
– Frais administratifs	<b>84,6</b>	83,5	85,4
<b>Total</b>	<b>345,3</b>	<b>357,7</b>	<b>310,7</b>

Les frais commerciaux comprennent les frais de promotion et de publicité, les commissions payées et reçues, les redevances de marques, les provisions courantes pour dépréciation des stocks et créances clients ainsi que les frais généraux des sociétés de distribution du groupe. Les frais administratifs comprennent tous les autres frais (principalement frais généraux des holdings et des sociétés de production).

Cette ventilation est appréciée sur base analytique. Certains frais ont été reclassés de frais administratifs à frais commerciaux au titre de 2002.

**18. EFFECTIFS DU GROUPE**

Les effectifs sont exprimés à la date de clôture et portent sur les sociétés consolidées par intégration globale.

(au 31 mars)	2003	2002	2001
France (1)	<b>1 043</b>	1 084	1 060
Europe (hors France)	<b>694</b>	661	773
Asie - Pacifique	–	34	31
Amérique	<b>460</b>	398	392
<b>Total</b>	<b>2 197</b>	<b>2 177</b>	<b>2 256</b>

(1) Les effectifs de nos sociétés martiniquaises sont désormais classés en Amérique.

## 19. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

(En millions d'euros)	2003	2002	2001
France	1,9	1,6	1,7
<b>Total</b>	<b>1,9</b>	<b>1,6</b>	<b>1,7</b>

La rémunération des dirigeants assurée par Rémy Cointreau couvre l'ensemble des rémunérations brutes et jetons de présence versés aux membres du comité de direction et aux administrateurs pour les exercices 2001 et pour les membres du conseil de surveillance et du directeur pour les exercices 2002 et 2003.

## 20. RÉSULTAT FINANCIER

(En millions d'euros)	2003	2002	2001
(Pertes) et gains de change	(2,3)	0,7	(0,8)
Produits financiers	2,2	5,7	4,8
Charges financières	(67,0)	(68,7)	(59,0)
Dividendes	0,4	0,4	1,0
<b>Total</b>	<b>(66,7)</b>	<b>(61,9)</b>	<b>(54,0)</b>

Les produits et charges financiers incluent :

- les charges d'intérêts,
- les commissions sur lignes de crédit,
- les amortissements de frais d'émission et de prime de remboursement d'emprunts obligataires,
- les frais bancaires annexes.

La charge financière liée au service de la dette s'élève à 54,8 millions d'euros pour l'exercice 2003 et correspond à un taux d'intérêt moyen de 5,79 % sur l'exercice (2002 : 6,32 %).

## 21. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel intègre les produits et charges exceptionnels et les éléments extraordinaires. Les produits et charges exceptionnels sont ceux dont la réalisation n'est pas directement rattachable à l'exploitation courante.

(En millions d'euros)	2003	2002	2001
Résultats sur cessions de titres et participations	(2,7)	(3,1)	-
Résultat sur cessions d'actifs	11,7	-	1,0
Coûts de restructuration, de fermeture ou de transfert de site	(8,5)	(4,5)	(1,0)
Résultat sur equity swap	-	-	12,0
Profit de dilution sur participation Maxxium	-	4,0	-
Provisions et autres charges	(1,9)	(3,0)	(11,0)
Résultat exceptionnel mis en équivalence (Maxxium)	-	(0,5)	(1,0)
Impôts	-	1,8	-
<b>Total</b>	<b>(1,4)</b>	<b>(5,3)</b>	<b>0,0</b>

## 22. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

### 22.1 L'effet net des impôts sur les bénéfices s'analyse comme suit :

(En millions d'euros)	2003	2002	2001
Impôt sur le résultat courant			
• Courant	(44,1)	(35,5)	(35,0)
• Différé	(6,4)	(13,1)	(7,4)
<b>Total</b>	<b>(50,5)</b>	<b>(48,6)</b>	<b>(42,4)</b>
Impôt sur le résultat non récurrent			
• Courant	(0,3)	(13,2)	(3,4)
• Différé	(0,8)	14,9	4,0
<b>Total</b>	<b>(1,1)</b>	<b>1,7</b>	<b>0,6</b>

22.2 Rémy Cointreau a opté pour le régime de fiscalité de groupe pour certaines de ses filiales contrôlées directement ou indirectement à 95 % au moins. Ce régime permet de réduire, dans certaines limites, les charges d'impôts des sociétés bénéficiaires grâce aux déficits des autres sociétés. L'économie en résultant est constatée au cours de l'exercice de compensation.

22.3 Des actifs d'impôt différés sur différences temporaires ont été constatés à hauteur de 31,9 millions d'euros au 31 mars 2003, 44,0 millions d'euros au 31 mars 2002, 45,6 millions d'euros au 31 mars 2001.

22.4 Les déficits fiscaux et moins-values reportables sont les suivants, au 31 mars :

(En millions d'euros)	2003	2002	2001
Déficits reportables indéfiniment	2,9	5,9	8,8
Déficits reportables jusqu'en :			
2003		0,1	33,0
2004	0,1		
2005			
2006			
2007			
Après 2007	4,2	5,3	
<b>Totaux déficits reportables</b>	<b>7,2</b>	<b>11,3</b>	<b>41,8</b>

Au 31 mars 2003, l'économie d'impôts potentielle découlant de l'utilisation de ces déficits reportables s'élève à 2,2 millions d'euros. Aucun actif net d'impôt différé n'a été reconnu sur ce montant.

22.5 En 2003, les impôts sur le résultat courant représentent une charge de 50,5 millions d'euros. La différence avec l'impôt théorique correspondant au taux français de 35,4 % s'analyse comme suit :

(En millions d'euros)	2003	2002	2001
Impôt théorique	<b>(52,1)</b>	(52,2)	(47,4)
Impôt réel	<b>(50,5)</b>	(48,6)	(42,4)
<b>Écart</b>	<b>1,6</b>	3,6	5,0
• Différences permanentes entre les résultats consolidés et les résultats imposables	<b>1,3</b>	1,0	3,0
• Utilisation de pertes fiscales ou différences temporaires antérieurement non activées	<b>0,5</b>	1,8	4,0
• Pertes de filiales fiscalement déficitaires et non activées	<b>(0,9)</b>	(1,2)	–
• Écart de taux d'imposition de filiales étrangères	<b>(0,2)</b>	2,0	(2,0)
• Ajustement de la charge d'impôt sur exercices antérieurs (dont impact redressements fiscaux)	<b>0,9</b>	–	–
<b>Total</b>	<b>1,6</b>	3,6	5,0

## 23. ÉLÉMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le 17 avril 2003, Rémy Cointreau a cédé son activité de distribution de vins aux Pays-Bas. La transaction porte sur un montant total de 6,4 millions d'euros (stock inclus). Au 31 mars 2003, cette activité représentait un chiffre d'affaires de 24,6 millions d'euros.

Le 10 juin 2003, Rémy Cointreau S.A. a finalisé la mise en place d'un crédit syndiqué de 500 millions d'euros avec un groupe de 20 banques. Ce crédit comporte une tranche fixe (term facility) amortissable et une tranche variable (revolving facility) payable *in fine* de 250 millions d'euros chacune. Ce crédit servira à refinancer le crédit syndiqué de 400 millions d'euros signé le 13 juin 2000 et à assurer les ressources financières du groupe.

À la date de signature, la marge applicable, ajustable en fonction du ratio Dette/EBITDA, sera de 1,20 % au-dessus de l'Euribor. La commission d'engagement est de 50 % de la marge applicable sur la partie non utilisée de la ligne.

## 24. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET LITIGES

### 24.1 Engagements hors bilan

Les engagements relatifs à la gestion des risques de change et de taux ainsi que le contrat d'equity swap sont décrits dans la note 25.

La fraction non amortie de la prime de remboursement de l'OCEANE 2006 (note 10.1), d'un montant de 20,1 millions d'euros, ainsi que les instruments financiers adossés au TSDI (note 11.4), constituent des engagements hors bilan.

(En millions d'euros)	2003
<b>Engagements sur stocks</b>	
Eaux-de-vie (a)	<b>34,3</b>
Champagne (b)	<b>21,2</b>
<b>Engagements bancaires</b>	
Garanties diverses sur lignes de financement	<b>0,6</b>
Garanties 25 % dette de Maxxium (c)	<b>43,3</b>
<b>Engagements fiscaux</b>	
Cautions fiscales (d)	<b>32,4</b>
<b>Autres engagements donnés</b>	
Option sur titres de participation (e)	<b>36,6</b>

Les autres engagements du groupe concernent :

(a) Certaines sociétés du groupe se sont engagées contractuellement auprès de divers organismes de stockage et fournisseurs pour l'achat d'une partie substantielle de leurs approvisionnements en eaux-de-vie. Au cas où ces sociétés ne respecteraient pas leurs engagements, elles seraient amenées à verser des indemnités ou à consentir des abandons de créances vis-à-vis des organismes concernés.

(b) Engagements d'achats de vins bloqués auprès du vignoble par la branche Champagne.

(c) Rémy Cointreau garantit un quart de la dette bancaire de Maxxium B.V., à égalité avec ses trois autres partenaires dans le joint venture de distribution. Le montant maximum de la garantie s'élève à 62,5 millions d'euros.

(d) Cautions bancaires données à l'administration fiscale en garantie d'impositions contestées suite à des demandes de sursis à paiement.

(e) En juin 2003, dans le cadre des accords existants de joint venture de Rémy Cointreau avec son partenaire Takirra Investment Corp. NV (Takirra) dans la société Unicom Bols, société exploitant principalement le portefeuille de vodkas (Bols) en Pologne, le groupe a octroyé à son partenaire un droit de vente ("put option") exerçable en avril 2006 sur 50 % du capital détenu par Takirra dans Unicom Bols.

Cet accord, qui renforce la collaboration des deux partenaires dans la durée, permettra à Takirra de vendre en avril 2006 sa participation dans Unicom Bols sur la base d'une valeur de l'entreprise représentative de 7 fois le résultat d'exploitation et pour une valeur minimum de 36,6 millions d'euros pour 50 % du capital.

**24.2** Dans le cadre des cessions intervenues en 1999 (Krug, GVG) et à l'occasion de l'apport des actifs de distribution de Rémy Associés et de la création du JV Maxxium B.V., Rémy Cointreau a accordé des garanties de passif aux acheteurs.

La plupart des garanties spécifiques sont tombées à échéance en 2001 et seules subsistent les garanties liées à des délais légaux non encore prescrits.

Dans le cadre de la cession de Blue Pyrenees Estate Ltd. (Note 2.2), Rémy Cointreau a accordé une garantie de passif pour un montant maximal de 10 millions de dollars australiens échéance 31 octobre 2004 ou 31 octobre 2006 pour les éléments fiscaux.

**24.3** Dans le cadre de la mise en œuvre des accords constitutifs de Maxxium en août 1999, Rémy Cointreau a contribué au nouveau joint venture par des apports d'actifs en échange d'actions Maxxium et d'une soulte de 122 millions d'euros perçue à hauteur de 82 millions d'euros au 31 mars 2003. Le solde, soit 40 millions d'euros, représente une composante de prix aléatoire liée à la performance financière de Maxxium. Une fraction de ce montant (24 millions d'euros) a une échéance limite fixée au 31 juillet 2009 et le solde (16 millions d'euros) n'est pas limité dans le temps.

**24.4** Au 31 mars 2003, Rémy Cointreau était engagé dans diverses procédures contentieuses. Après examen de chaque cas au niveau de chaque filiale concernée, et après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

**24.5** Le groupe déclare ne pas avoir omis l'existence d'éléments de hors bilan significatifs dans la présentation de ses comptes.

## 25. INFORMATION SUR LE DEGRÉ D'EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHÉ

Le groupe fait face à des expositions au risque de change et au risque de taux.

La politique de gestion des risques de marché s'effectue dans le cadre de règles prudentielles approuvées par le directoire.

En particulier les ventes d'instruments optionnels sont limitées à des stratégies de tunnels ou à des reventes d'instruments achetés antérieurement faisant l'objet d'autorisation au cas par cas.

S'agissant du risque de change, les horizons de couvertures et les niveaux d'engagement sont limités et les stratégies de couvertures sont agréées par un comité financier, au sein du directoire.

L'ensemble des opérations de couvertures est passé avec des banques internationales de premier rang.

### 25.1 Risque de change

Les résultats du groupe sont sensibles aux variations de change dans la mesure où le groupe réalise 63 % de son chiffre d'affaires en dehors de la zone euro et que la majorité de la production est située dans cette zone.

L'exposition du groupe au risque de change porte essentiellement sur les ventes libellées dans des devises autres que l'euro (principalement USD, AUD, CAD, JPY, GBP et HKD) des sociétés de production vers Maxxium, la filiale de distribution américaine, et les agents exclusifs étrangers. Le groupe s'attache à couvrir son exposition commerciale nette budgétaire sur un horizon glissant maximum de 15 à 18 mois. Cette gestion se fait par la souscription de contrats de couverture de change de type ferme ou optionnel.

Cette politique de couverture ne permet de couvrir que le risque de change à court terme. Elle ne peut prétendre mettre Rémy Cointreau à l'abri des effets économiques des tendances monétaires longues sur le chiffre d'affaires et les marges du groupe.

À noter que le groupe ne couvre pas le risque de change lié à la conversion en euro des états financiers des sociétés hors zone euro.

#### 25.1.1 Risque de change sur les flux commerciaux

Au titre de l'exercice 2003, les volumes suivants ont été couverts :

(En millions de devises)	USD	AUD	CAD	JPY	GBP	HKD
Positions couvertes	200,0	18,0	17,8	1 700,0	15,0	176,4
Cours moyen	0,9007	1,7311	1,4550	113,68	0,6324	7,80
Positions non couvertes	17,7	(0,8)	0,5	271,4	1,2	10,1
<b>Total</b>	<b>217,7</b>	<b>17,2</b>	<b>18,3</b>	<b>1 971,4</b>	<b>16,2</b>	<b>186,5</b>

Les positions non couvertes correspondent à du chiffre d'affaires réalisé en mars 2003.

Au 31 mars 2003, le groupe détient des swaps cambistes sur flux commerciaux 2003 non encore encaissés ainsi que des couvertures de flux futurs des exercices 2004 et 2005.

### Couvertures résiduelles sur les flux 2003 encaissés sur 2004

Type	Devises	Nominal (millions de devises)	Cours euro/devise garanti
Ferme	USD/EUR	(29,4)	1,0688
Ferme	AUD/EUR	(5,7)	1,7828
Ferme	JPY/EUR	(256,0)	128,345

### Couvertures des flux 2004

Type	Devises	Nominal (millions de devises)	Cours euro/devise garanti
Optionnel (1)	USD/EUR	(170,0)	0,9784
Ferme	USD/EUR	(15,0)	1,0398
<b>Total</b>		<b>(185,0)</b>	<b>0,9831</b>

Primes encaissées / (payées) : (3,4) millions d'euros

Optionnel (1)	AUD/EUR	(12,0)	1,8071
---------------	---------	--------	--------

Primes encaissées / (payées) : (0,14) millions d'euros

Optionnel (1)	CAD/EUR	(12,0)	1,5427
---------------	---------	--------	--------

Primes encaissées / (payées) : (0,15) millions d'euros

Optionnel (1)	JPY/EUR	(800,0)	114,4
---------------	---------	---------	-------

Primes encaissées / (payées) : (0,05) millions d'euros

Optionnel (1)	GBP/EUR	(9,0)	0,6388
---------------	---------	-------	--------

Primes encaissées / (payées) : (0,22) millions d'euros

Ferme	HKD/USD	(45,0)	7,8118
-------	---------	--------	--------

(1) Inclus tunnels optionnels.

### Couverture des flux 2005

Type	Devises	Nominal (millions de devises)	Cours euro/devise garanti
Optionnel (1)	USD/EUR	(50,0)	1,1028

Primes encaissées / (payées) : (0,93) millions d'euros

(1) Inclus tunnels optionnels.

Au 31 mars 2003, la valeur au marché du portefeuille global des instruments de change s'élève à 25,9 millions d'euros.

### 25.1.2 Risque de change sur financement en devises étrangères

Le financement du groupe est centralisé sur Rémy Cointreau S.A. et libellé en euros. Les filiales hors zone euro se financent en grande partie sur ces ressources, par

la mise en place de prêts intra-groupe libellés dans la devise de l'emprunteur.

Afin de couvrir l'exposition au risque de change des prêts et emprunts émis en devises hors de la zone euro, le groupe leur adosse de manière parfaite des swaps de devises. Les intérêts encaissés ou décaissés sont couverts par des ventes ou achats à terme. Ces opérations ont une durée de un mois à un an.

Rémy Cointreau est principalement prêteur/emprunteur en USD, HKD, CHF et AUD.

Le portefeuille des swaps de couverture à la clôture est le suivant :

Devises	Nominal		Cours de terme/devise	
	Achat	Vente	Achat	Vente
HKD/EUR	45,247	–	8,5060	–
AUD/EUR	2,466	–	1,8665	–
CHF/EUR	1,242	–	1,4750	–
USD/EUR	–	(34,00)	–	1,07155
USD/EUR (1)	–	(6,0)	–	0,97535

(1) Vente à terme.

### 25.2 Risque de taux d'intérêt

Dans le cadre d'une politique de gestion du risque de taux ayant pour objectif principal de se couvrir contre le risque de hausse de taux d'intérêt, le groupe a structuré ses ressources en panachant dette à taux fixe et à taux variable. Au 31 mars 2003, la dette financière (hors titres subordonnés à durée indéterminée et obligations convertibles) se ventile comme suit :

(En millions d'euros)	2003
Taux fixe	163,5
Taux variable (1)	333,1
<b>Total</b>	<b>496,6</b>

(1) La dette à taux variable fait l'objet de contrats de couverture de taux sur des échéances n'excédant pas 3 exercices.

#### 25.2.1 Portefeuille optionnel (moyen terme)

Le portefeuille optionnel est constitué essentiellement de CAP à l'exception de 40 millions d'euros de swaption pour l'exercice 2004 et de 40 millions d'euros de vente de floor avec barrière K/i pour l'échéance 2005-2006.

(En millions d'euros)	Nominal	Taux de référence	Taux garanti
Échéance			
2003-2004	330,0	Euribor	4,78 %
2004-2005	245,0	Euribor	4,33 %
2005-2006	230,0	Euribor	4,26 %

Primes encaissées / (payées) : (2,25) millions d'euros

**25.2.2 Portefeuille de FRA (court terme : 3 et 6 mois)**

(En millions d'euros)

Échéance	Nominal	Taux garanti
<b>Exercice 2004</b>		
1 <sup>er</sup> trimestre	451,0	3,31 %
2 <sup>e</sup> trimestre	343,0	2,82 %
3 <sup>e</sup> trimestre	186,0	2,84 %
4 <sup>e</sup> trimestre	120,0	2,58 %
<b>Exercice 2005</b>		
1 <sup>er</sup> trimestre	208,5	2,69 %
2 <sup>e</sup> trimestre	80,0	2,72 %
3 <sup>e</sup> trimestre	-	-
4 <sup>e</sup> trimestre	-	-

**25.2.3 Portefeuille de SWAP**

(En millions d'euros)

Échéance	Nominal	Taux payé	Taux reçu
2003-2004	40,0	3,64 %	Euribor 3M

Au 31 mars 2003, la valeur au marché du portefeuille global des instruments de taux s'élève à (0,82) millions d'euros.

**25.3 Contrat d'equity SWAP**

Le 31 octobre 2001, Rémy Cointreau S.A. a conclu avec un établissement financier un contrat d'échange aux termes duquel Rémy Cointreau paie des flux d'intérêt à taux variable ainsi que les éventuelles moins-values par rapport au cours de référence de l'action (pour les moins-values au moment du dénouement) et reçoit les flux de revenus d'actions (dividendes et autres droits pécuniaires attachés aux titres) ainsi que les éventuelles plus-values par rapport au cours de référence de l'action (pour les plus-values au moment du dénouement).

L'instrument porte sur un nominal de 43 millions d'euros correspondant à 2 100 000 actions Rémy Cointreau (soit un cours de référence de l'action de 20,52 euros) et est à échéance du 8 novembre 2004. Le contrat sera dénoué exclusivement en espèces, de manière anticipée (totalement ou en partie), à l'initiative de Rémy Cointreau, ou en totalité à l'échéance.

Cette opération s'inscrit dans le cadre plus général de la cession par Blekos Holding BV (anciennement Bols Holding BV) de l'intégralité du reliquat d'actions Rémy Cointreau détenu, soit 2 525 282 actions. Les deux transactions ont été réalisées concomitamment.

Sur l'exercice, une charge d'intérêt nette de 1,69 millions d'euros a été constatée par le groupe. La plus-value latente de 7,35 millions d'euros au 31 mars 2003 n'a pas été constatée.

**26 • RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILÉS**

**26.1 Les engagements au titre des régimes à prestations définies sont les suivants :**

(En millions d'euros)	2003
<b>Dettes actuarielles début de période</b>	<b>(130,9)</b>
Coût normal	(4,2)
Intérêt sur la dette actuarielle	(6,8)
Prestations payées	4,4
Pertes & gains actuariels	11,9
<b>Dettes actuarielles fin de période</b>	<b>(125,6)</b>
<b>Valeur des actifs de couverture début de période</b>	
Rendement	(17,7)
Cotisations perçues	2,4
Prestations payées	(4,1)
<b>Valeur des actifs de couverture fin de période</b>	<b>89,1</b>
<b>Couverture financière</b>	
Écarts actuariels non constatés (gains)/pertes	31,4
<b>Engagements de retraite</b>	<b>(5,0)</b>
<b>Total Passif</b>	
	<b>(17,2)</b>
<b>Total Actif</b>	
	<b>12,2</b>

**26.2 Le coût de la période est le suivant :**

(En millions d'euros)	2003
Coût normal	4,2
Intérêt sur la dette actuarielle	6,8
Rendement attendu des placements	(8,7)
Amortissement des pertes et gains actuariels	0,1
<b>Coût de la période</b>	<b>2,4</b>
Prestations	(0,3)
<b>Coût net de la période</b>	<b>2,1</b>

**26.3 Les hypothèses actuarielles sont :**

- Taux d'actualisation moyen 5 %
- Taux moyen de revalorisation des salaires 3,80 %
- Espérance de durée moyenne d'activité 10-25 ans
- Taux de rendement attendus des placements 6,50 %

**27 • OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS**

Le tableau joint donne les caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions en cours au 31 mars 2003. Aucune nouvelle attribution n'a été décidée au cours de l'exercice 2002/2003.

## Plans d'options de souscription d'actions en cours au 31 mars 2003

	PLAN n° 4	PLAN n° 5	PLAN n° 6	PLAN n° 7	PLAN n° 8	PLAN n° 9	PLAN n° 10	PLAN n° 11
Date de l'assemblée générale extraordinaire	16/09/96	16/09/96	26/08/98	26/08/98	26/08/98	26/08/98	24/08/00	24/08/00 et 21/09/01
Date du conseil d'administration ou du directoire	04/12/96	25/03/98	28/10/98	28/04/99	07/12/99	30/05/00	01/03/01	08/03/02
Nombre total d'options attribuées	216 630	164 500	224 044	289 300	499 100	131 280	1 016 600	659 500
• dont nombre d'options pouvant être souscrites par les mandataires sociaux (1)	64 607	100 000	72 466	119 576	127 900	61 960	200 000	275 000
• nombre de mandataires sociaux concernés	10	7	7	10	10	9	5	5
Nombre de bénéficiaires total	84	20	75	66	85	28	150	43
Points de départ d'exercice des options	04/12/96	25/03/98	28/10/98	28/04/99	07/12/99	30/05/00	01/03/03	08/03/06
Date d'expiration	03/12/03	24/03/05	27/10/05	27/04/09	06/12/09	29/05/10	28/02/11	07/03/12
Prix de souscription (euros) (2)	16,69	13,55	13,55	12,20	16,36	18,85	27,10	25,00
Nombre d'options caduques	17 384	–	–	3 000	–	–	16 000	–
Nombre d'options souscrites au 31 mars 2003	115 499	85 237	113 163	90 400	172 200	22 960	–	–

(1) Conseil d'administration et membres du comité de direction dans leur composition antérieure au 19 décembre 2000 et membres du directoire et du conseil de surveillance depuis cette date.

(2) Les prix d'exercice antérieurs à 1999 résultent de la conversion en euros de données établies à l'origine en francs.

## 28 • LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Au 31 mars 2003, le périmètre de consolidation inclut 60 sociétés (65 au 31 mars 2002). 58 sociétés sont en intégration globale et 2 en mise en équivalence. Ces sociétés clôturent leurs comptes au 31 mars à l'exception de Rémy Colombia et Destileria de Jalisco qui clôturent au 31 décembre et de S.M.C.S. et R.M.S.J. qui clôturent au 30 septembre.

Sociétés	Activité	% d'intérêt	
		mars 2003	mars 2002
<b>EUROPE</b>			
<b>France</b>			
Rémy Cointreau S.A. <sup>(8)</sup>	Holding / Finance	100,00	100,00
Gie Rémy Cointreau Sces	Holding / Finance	95,00	95,00
Rémy Cointreau Sces S.A.S. <sup>(8)</sup>	Holding / Finance	100,00	100,00
Financière Rémy Cointreau S.A.S. <sup>(8)</sup>	Holding / Finance	100,00	100,00
CLS Rémy Cointreau <sup>(8)</sup>	Production	100,00	99,88
Rémy Martin & Cie S.A. <sup>(8)</sup>	Production	100,00	99,86
Les Domaines Rémy Martin <sup>(1)</sup>	Production	–	99,85
Cognacs de Luze	Production	100,00	99,35
Storeco <sup>(8)</sup>	Production	100,00	99,86
Seguin & Cie <sup>(8)</sup>	Production	100,00	99,35
Cointreau S.A. <sup>(8)</sup>	Production	100,00	99,92
Izarra <sup>(8)</sup>	Production	100,00	99,91
SAP <sup>(8)</sup>	Production	100,00	99,91
Champagne P&C Heidsieck <sup>(8)</sup>	Production	99,98	99,97
Champagne F. Bonnet P&F <sup>(8)</sup>	Production	99,98	99,96
Piper-Heidsieck C.C.S.A. <sup>(8)</sup>	Production	100,00	100,00
G.V. de l'Aube <sup>(8)</sup>	Production	100,00	99,96
G.V. de la Marne <sup>(8)</sup>	Production	99,95	99,92
S.A. Fournier - Safec <sup>(8)</sup>	Production	100,00	99,97
<b>Pays-Bas</b>			
D.F.D.I. <sup>(4)</sup>	Holding / Finance	100,00	49,97
Rémy Finance BV	Holding / Finance	100,00	100,00
Maxxium International B.V. <sup>(3)</sup>	Distribution	25,00	24,96
Erven Lucas Bols NV	Holding / Finance	100,00	100,00
Distilleerderijen Erven Lucas Bols BV	Holding / Finance	100,00	100,00
Gedistilleerd en Wijn Groep Nederland BV	Autre	100,00	100,00
Bols Distilleries BV	Distribution	100,00	100,00
Lodka Sport BV	Autre	50,00	50,00
Meekma Distilleerderijen BV	Autre	100,00	100,00
Beleggingsmaatschappij Honthorst BV	Holding / Finance	100,00	100,00
Beleggingsmaatschappij Honthorst II BV	Holding / Finance	100,00	100,00
Lodka II <sup>(5)</sup>	Holding / Finance	100,00	100,00
Exploitiemaatschappij Rozengracht BV	Holding / Finance	100,00	100,00
't Lootsje II BV	Holding / Finance	100,00	100,00
Wijnhandel Ferwerda & Tieman BV	Holding / Finance	100,00	100,00
Duncan, Gilby & Matheson BV	Autre	100,00	100,00
Unipol BV	Autre	50,00	50,00
Botapol Management BV	Holding / Finance	100,00	100,00
Botapol Holding BV	Holding / Finance	50,00	50,00

Sociétés	Activité	% d'intérêt	
		mars 2003	mars 2002
<b>Autres pays</b>			
Hermann Joerss GmbH	Distribution	100,00	99,86
Cointreau Holding	Holding / Finance	100,00	99,86
Rémy Suisse S.A.	Distribution	100,00	100,00
Bols Premium Kft	Distribution	100,00	100,00
Unicom Bols Group Sp.z.o.o	Production	50,00	50,00
Arima S.A.	Autre	50,00	50,00
Bols Sports & Travel Sp.z.o.o	Autre	100,00	100,00
S & EA Metaxa ABE	Production	100,00	100,00
<b>AMÉRIQUES</b>			
<b>États-Unis</b>			
Rémy Amérique Inc.	Distribution	100,00	99,86
RÉMY Cointreau Amérique Inc.	Holding / Finance	100,00	99,86
RMS Vineyards Inc. <sup>(9)</sup>	Production	–	99,86
<b>Antilles</b>			
Mount Gay Distilleries Ltd.	Production	94,98	92,39
Bols Latin America N.V.	Holding / Finance	100,00	100,00
Blousana Corporation A.V.V.	Distribution	100,00	100,00
Sprock USA C.V. <sup>(2)</sup>	Production	–	100,00
S.M.C.S.	Production	99,49	99,40
R.M.S.J.	Production	99,49	99,40
<b>Autres pays</b>			
Cointreau Do Brasil Ltda	Production	100,00	99,92
Destileria de Jalisco	Production	100,00	99,92
Rémy Colombia	Distribution	100,00	100,00
<b>ASIE/PACIFIQUE</b>			
<b>Chine</b>			
Sino French Dynasty Winery <sup>(3)</sup>	Production	33,00	33,00
<b>Hong Kong</b>			
Rémy Concord	Production	100,00	100,00
Kenton Ltd. <sup>(7)</sup>	Production	–	100,00
Caves de France Ltd. <sup>(1)</sup>	Distribution	–	100,00
Rémy Pacifique Ltd.	Distribution	100,00	100,00
<b>Australie</b>			
Blue Pyrenees Estate Ltd. <sup>(1) (6)</sup>	Production	–	100,00
BPE Pty Ltd. <sup>(6)</sup>	Autre	100,00	–
<b>AFRIQUE</b>			
<b>Afrique du Sud</b>			
Erven Lucas Bols Pty. Ltd.	Distribution	50,00	50,00

(1) Cession de l'exercice.

(2) Société liquidée.

(3) Mise en équivalence.

(4) Rachat d'intérêts minoritaires.

(5) Ex-Exploitiemaatschappij Lilliegracht BV, changement de dénomination sociale pour Lodka II.

(6) Blue Pyrenees Estate Ltd. a été scindée en deux sociétés. La société opérationnelle a été cédée le 1<sup>er</sup> octobre 2002.

(7) Société absorbée par Rémy Concord.

(8) Société faisant partie de l'intégration fiscale française.

(9) Société absorbée par Rémy Amérique Inc. au 31 mars 2003.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 mars 2003

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la Société Rémy Cointreau,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Rémy Cointreau relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2003, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 11 juin 2003  
Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES  
Ernst & Young  
Patrick Malvoisin

AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES S.A.  
Membre de Nexia International  
François Mahé

# COMPTES DE LA SOCIÉTÉ

au 31 mars 2003

BILAN DE LA SOCIÉTÉ	PAGE 42
COMPTE DE RÉSULTAT	PAGE 44
TABLEAU DE FINANCEMENT	PAGE 45
RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES	PAGE 46
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	PAGE 47
RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	PAGE 55
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	PAGE 56

**BILAN DE LA SOCIÉTÉ** au 31 mars**ACTIF**

(En millions d'euros)

	<b>2003</b>	2002	2001
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>32,4</b>	32,4	32,4
<b>Immobilisations incorporelles</b>	-	-	-
Participations	<b>1 370,9</b>	1 379,8	1 354,8
Créances rattachées des participations	<b>23,5</b>	15,8	22,0
Autres titres immobilisés	-	-	-
Prêts	<b>1,7</b>	-	-
Autres immobilisations financières	<b>10,5</b>	1,6	1,5
<b>Total immobilisations</b>	<b>1 439,0</b>	1 429,6	1 410,7
Autres créances	<b>782,4</b>	531,0	472,3
Valeurs mobilières de placement	<b>3,6</b>	10,5	0,1
Disponibilités	<b>1,4</b>	10,1	0,5
<b>Total actif circulant</b>	<b>787,4</b>	551,6	472,9
Charges constatées d'avance	<b>2,1</b>	1,2	1,4
Charges à répartir sur plusieurs exercices	<b>5,9</b>	8,1	10,3
Prime de remboursement des obligations (note 2.6)	<b>20,1</b>	26,9	33,6
Écart de conversion actif	<b>0,2</b>	-	-
<b>Total actif</b>	<b>2 254,7</b>	2 017,4	1 928,9

## PASSIF

(En millions d'euros)

	2003	2002	2001
Capital social	71,3	71,1	71,0
Prime d'émission, de fusion, d'apport...	623,7	622,1	620,9
Réserve légale	7,1	7,1	5,8
Réserves réglementées	9,9	9,9	9,9
Autres réserves	48,1	48,1	48,1
Report à nouveau	48,3	79,5	0,1
Résultat de l'exercice	101,5	8,4	120,6
Provisions réglementées	62,6	50,5	39,9
<b>Capitaux propres</b>	<b>972,5</b>	<b>896,7</b>	<b>916,3</b>
<b>Titres subordonnés à durée indéterminée</b>	<b>72,4</b>	<b>91,6</b>	<b>109,4</b>
<b>Emprunts obligataires convertibles</b>	<b>345,8</b>	<b>345,8</b>	<b>337,1</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>8,3</b>	<b>7,1</b>	<b>0,2</b>
Autres emprunts obligataires	166,6	169,1	166,8
Emprunts et dettes financières divers	256,5	152,8	34,0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	304,6	252,0	276,6
<b>Dettes financières</b>	<b>727,7</b>	<b>573,9</b>	<b>477,4</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	0,1	0,1	0,9
Dettes fiscales et sociales	2,8	-	0,1
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-
Autres dettes d'exploitation	125,1	102,2	87,5
<b>Dettes d'exploitation</b>	<b>128,0</b>	<b>102,3</b>	<b>88,5</b>
Produits constatés d'avance	-	-	-
Écart de conversion passif	-	-	-
<b>Total passif</b>	<b>2 254,7</b>	<b>2 017,4</b>	<b>1 928,9</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT

au 31 mars 2003

(En millions d'euros)	2003	2002	2001
Prestations de services	15,1	12,9	17,3
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	0,2	-	5,5
Autres produits	-	-	-
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>15,3</b>	<b>12,9</b>	<b>22,8</b>
Achats et charges externes	19,8	16,6	25,5
Impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
Salaires et traitements	-	-	-
Charges sociales	-	-	-
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2,2	2,2	1,5
Dotations aux provisions pour risques et charges	1,2	-	-
Autres charges	0,2	0,2	-
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>23,4</b>	<b>19,0</b>	<b>27,0</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(8,1)</b>	<b>(6,1)</b>	<b>(4,2)</b>
Produits financiers de participations	130,5	63,0	132,1
Produits des valeurs mobilières et participations	0,7	0,8	0,7
Autres intérêts et produits assimilés	23,7	33,3	33,8
Reprises sur provisions et transfert de charges	-	-	-
Différences positives de change	0,1	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	0,2
<b>Total produits financiers</b>	<b>155,0</b>	<b>97,1</b>	<b>166,8</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	7,0	6,7	1,1
Intérêts et charges assimilées	53,9	60,6	52,2
Différences négatives de change	-	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	-
<b>Total charges financières</b>	<b>60,9</b>	<b>67,3</b>	<b>53,3</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>94,1</b>	<b>29,8</b>	<b>113,5</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>86,0</b>	<b>23,7</b>	<b>109,3</b>
Sur opérations de gestion	-	-	11,8
Sur opérations en capital	15,3	-	-
Reprise sur provisions et transfert de charges	0,1	-	-
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>15,4</b>	<b>0,0</b>	<b>11,8</b>
Sur opérations de gestion	-	3,4	5,0
Sur opérations en capital	14,4	-	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	12,5	17,4	9,2
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>26,9</b>	<b>20,8</b>	<b>14,2</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(11,5)</b>	<b>(20,8)</b>	<b>(2,4)</b>
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>27,0</b>	<b>5,5</b>	<b>13,7</b>
<b>Bénéfice</b>	<b>101,5</b>	<b>8,4</b>	<b>120,6</b>

# TABLEAU DE FINANCEMENT

au 31 mars

## CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

(En millions d'euros)

	2003	2002	2001
<b>Résultat net comptable</b>	<b>101,5</b>	<b>8,4</b>	<b>120,6</b>
• Dotations aux amortissements et provisions	<b>22,9</b>	<b>26,3</b>	<b>11,6</b>
D'exploitation	<b>1,2</b>	–	–
Financières	<b>7,0</b>	<b>6,7</b>	<b>1,1</b>
Exceptionnelles	<b>12,5</b>	<b>17,4</b>	<b>9,2</b>
Charges à répartir	<b>2,2</b>	<b>2,2</b>	<b>1,3</b>
• Reprises sur provisions et amortissements	<b>(0,5)</b>	–	–
Financières	<b>(0,2)</b>	–	–
Exceptionnelles	<b>(0,3)</b>	–	–
• Résultats sur cessions	<b>(1,1)</b>	–	–
Produits des cessions	<b>(15,3)</b>	–	–
Valeur comptable des éléments cédés	<b>14,2</b>	–	–
<b>= Capacité d'autofinancement</b>	<b>122,8</b>	<b>34,7</b>	<b>132,2</b>
<b>A - Ressources</b>			
Capacité d'autofinancement	<b>122,8</b>	<b>34,7</b>	<b>132,2</b>
Cessions immobilisations incorporelles	–	–	–
Cessions immobilisations corporelles	–	–	–
Cessions ou réductions d'immobilisations financières	<b>15,3</b>	–	–
Diminution des créances s/participations	<b>1,1</b>	<b>17,2</b>	<b>15,0</b>
Augmentation de capital et prime d'émission	<b>1,8</b>	<b>1,3</b>	<b>204,8</b>
Emprunts à long et moyen terme	<b>60,0</b>	<b>13,5</b>	<b>612,9</b>
<b>Total</b>	<b>201,0</b>	<b>66,7</b>	<b>964,9</b>
<b>B - Emplois</b>			
Dividendes	<b>39,6</b>	<b>39,9</b>	<b>34,3</b>
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :	<b>5,4</b>	<b>24,9</b>	<b>683,4</b>
• Immobilisations incorporelles	–	–	–
• Immobilisations corporelles	–	–	–
• Immobilisations financières	<b>5,4</b>	<b>24,9</b>	<b>683,4</b>
Augmentation des créances s/participations	<b>8,8</b>	<b>11,1</b>	<b>18,5</b>
Remboursement emprunts	<b>6,4</b>	<b>39,1</b>	<b>264,5</b>
Charges à répartir	–	–	<b>5,5</b>
Prime de remboursement des obligations	–	–	<b>34,7</b>
Réduction capitaux propres	<b>19,3</b>	<b>17,8</b>	<b>19,2</b>
<b>Total</b>	<b>79,5</b>	<b>132,8</b>	<b>1 060,1</b>
<b>A – B = Variation du fonds de roulement</b>	<b>121,5</b>	<b>(66,1)</b>	<b>(95,2)</b>
<b>Analyse de la variation du fonds de roulement</b>			
Augmentation ou diminution des dettes fournisseurs	–	<b>0,8</b>	<b>(0,7)</b>
Augmentation ou diminution des avances sur commandes	<b>(0,2)</b>	<b>0,2</b>	–
Variation des autres actifs/passifs circulants y compris concours bancaires courants	<b>121,7</b>	<b>(67,1)</b>	<b>(94,5)</b>
<b>Total</b>	<b>121,5</b>	<b>(66,1)</b>	<b>(95,2)</b>

# RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

au 31 mars

(En millions d'euros)	1999	2000	2001	2002	2003 (1)
<b>1. Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	58,1	58,2	71,1	71,1	71,3
Nombre d'actions émises	38 124 166	38 182 230	44 377 621	44 459 726	44 579 941
Nombre maximal d'actions à créer par conversion d'obligations	30 032	30 032	6 926 562	6 926 560	6 926 560
<b>2. Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	17,0	17,5	17,3	12,9	15,1
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	10,1	30,9	118,5	29,2	97,1
Impôts sur les bénéfices	0,9	-36,5	-13,7	5,5	27,0
Résultat après impôts, amortissements et provisions	0,6	64,3	120,6	8,4	101,5
Résultat distribué	-	34,3	39,9	39,9	44,6
<b>3. Résultats par action (en euros)</b>					
Résultat après impôts, et avant amortissements et provisions	0,23	1,77	2,98	0,78	2,78
Résultat après impôts, amortissements et provisions	-	1,68	2,72	0,19	2,28
Dividende net distribué à chaque action	-	0,90	0,90	0,90	1,00
<b>4. Personnel</b>					
Nombre de salariés	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale	-	-	-	-	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	-	-	-	-	-
Intéressement (compris dans la masse salariale)	-	-	-	-	-

(1) Hors titres de placements et disponibilités.

# ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

au 31 mars 2003

## 1 • PRINCIPES, RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du code du commerce et du règlement CRC 99-03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du PCG.

Les principales règles utilisées sont les suivantes :

**a ■** Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport sous déduction, le cas échéant, des provisions nécessaires pour les ramener à leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est appréciée sur la base de plusieurs critères faisant notamment intervenir l'actif net, les plus-values latentes, et les perspectives de rentabilité.

**b ■** Les créances et dettes sont inscrites à leur valeur nominale. Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties au cours de clôture de l'exercice. Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée, le cas échéant, pour couvrir les risques de non-recouvrement.

**c ■** La différence résultant de la valorisation des dettes et créances en devises, au cours du jour de clôture, est portée au bilan en écart de conversion.

**d ■** Les instruments de couverture de taux d'intérêt sont montrés en engagement hors bilan.

## 2 • NOTES SUR LE BILAN

### 2.1 État de l'actif immobilisé

(En millions d'euros)	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture de l'exercice
• Immobilisations incorporelles	32,4	–	–	32,4
• Participations	1 380,5	5,3	14,2	1 371,6
• Autres	17,4	19,4	1,1	35,7
<b>Total</b>	<b>1 430,3</b>	<b>24,7</b>	<b>15,3</b>	<b>1 439,7</b>

Le fonds de commerce inscrit à l'actif du bilan provient de la fusion avec RC PAVIS et ne fait l'objet d'aucune protection juridique.

L'augmentation des participations correspond principalement au rachat des autres titres de sociétés du groupe suite à leur transformation en SASU.

La diminution des participations correspond principalement à la réduction et au remboursement du capital de la société Rémy Suisse.

L'augmentation et la diminution des autres immobilisations financières résulte des prêts consentis aux sociétés du groupe.

L'augmentation du poste comprend également le reclassement des 509 985 actions propres, détenues pour 10,5 millions d'euros, précédemment inscrites en valeurs mobilières de placement.

### 2.2 État des amortissements et provisions

(En millions d'euros)	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture de l'exercice
• Participations	0,7	–	–	0,7
• Autres	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>0,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,7</b>

### 2.3 État des échéances des créances

(En millions d'euros)	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an
<b>Actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations	23,5	23,5	–
Autres immobilisations financières	12,2	10,7	1,5
<b>Actif circulant</b>			
Autres créances	782,4	782,4	–
Charges constatées d'avance	2,1	2,1	–
<b>Total</b>	<b>820,2</b>	<b>818,7</b>	<b>1,5</b>

Les autres créances correspondent pour l'essentiel à des comptes courants avec les sociétés du groupe.

## 2.4 Valeurs financières mobilières de placement

(En millions d'euros)	Montant brut	Provision dépréciation	Montant net
145 588 actions propres	3,6	-	3,6

Les valeurs financières mobilières de placement correspondent aux actions propres acquises au cours de l'exercice et affectées, conformément au programme de rachat d'actions, à la régularisation des cours de bourse.

## 2.5 État des échéances des charges à répartir

(En millions d'euros)	Montant Brut	Moins d'un an	Plus d'un an
Frais d'émission d'emprunt (1)	5,0	1,9	3,1
Commissions TSDI (2)	0,9	0,3	0,6
<b>Total</b>	<b>5,9</b>	<b>2,2</b>	<b>3,7</b>

(1) Frais amortis sur la durée des emprunts.

(2) Commission amortie sur la durée durant laquelle les TSDI portent intérêts, soit 15 ans.

## 2.6 Prime de remboursement des obligations

L'amortissement des obligations convertibles de type OCEANE émises le 30 janvier 2001 est prévu en totalité à l'échéance fixée le 1<sup>er</sup> avril 2006, majoré d'une prime de remboursement de 11,56 % de son montant initial, soit 34,6 millions d'euros.

L'amortissement de la prime de remboursement, compte tenu des conditions de rémunération des obligations se fait linéairement sur la durée de l'emprunt.

Cette prime est éventuellement régularisée à chaque demande d'échange ou de conversion, options associées à ces obligations.

## 2.7 Capitaux propres

### 1 ■ Capital social - composition

Le capital social est composé de 44 579 941 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 1,60.euro

Au cours de l'exercice, les levées d'options de souscription d'actions ont donné droit à 120 215 actions nouvelles.

## 2 ■ Variation des capitaux propres

(En millions d'euros)	Mars 2002	Affectation Résultat	Autres mouvements	Mars 2003
Capital	71,1	-	0,2	<b>71,3</b>
Prime d'émission et de fusion	622,1	-	1,6	<b>623,7</b>
Réserve légale	7,1	-	-	<b>7,1</b>
Réserve réglementée	9,9	-	-	<b>9,9</b>
Autres réserves	48,1	-	-	<b>48,1</b>
Report à nouveau	79,5	(31,2)	-	<b>48,3</b>
Résultat	8,4	(8,4)	101,5	<b>101,5</b>
Prov. réglementées	50,5	-	12,1	<b>62,6</b>
<b>Total</b>	<b>896,7</b>	<b>(39,6)</b>	<b>115,4</b>	<b>972,5</b>

## 2.8 Titres subordonnés à durée indéterminée - TSDI

Rémy Cointreau a émis le 16 mai 1991 des TSDI pour un montant de 304,9 millions d'euros. Le taux d'intérêt annuel applicable, jusqu'au 16 mai 2006, est égal au Pibor à 6 mois majoré de 1 %.

Les conditions d'émissions d'origine comportaient les clauses essentielles suivantes :

- les titres pour lesquels aucune échéance de remboursement n'est prévue ne seront remboursés à leur valeur nominale qu'en cas de liquidation judiciaire, ou en cas de jugement ordonnant la cession totale de l'entreprise, ou en cas de dissolution volontaire anticipée de la société, sauf en cas de fusion ou de scission ;
- le remboursement sera subordonné au désintéressement complet préalable de tous les créanciers de la société, à l'exclusion des titulaires de prêts participatifs accordés à la société et des titres participatifs éventuellement émis par celle-ci ;
- le paiement des intérêts pourra être suspendu au cas où les comptes consolidés feraient apparaître des pertes pour un montant supérieur à 25 % des capitaux propres consolidés, et aucune distribution de dividende n'aurait été décidée au titre du dernier exercice social.

Les TSDI ont été qualifiés de "reconditionnés" par la conclusion avec une société tierce d'une convention concomitante à l'émission.

Par cette convention, la société tierce, par un contrat distinct conclu avec les souscripteurs des TSDI s'était engagée à leur racheter les TSDI au bout de 15 ans et à renoncer à la perception des intérêts au commencement de la 16<sup>e</sup> année, moyennant le versement initial par la société d'une somme de 82,9 millions d'euros.

En raison de ces dispositions, les TSDI ont été lors de l'émission enregistrés au passif pour le montant net disponible, soit 222 millions d'euros.

Le résultat de chaque exercice supporte les intérêts payés sur le montant nominal de l'émission sous déduction des

produits générés par le placement des 82.9 millions. Ce produit est considéré comme la part des versements annuels affectés au remboursement du capital et est inscrit en diminution de la dette.

Ces TSDI ont fait l'objet en avril 1996 d'une restructuration dont les caractéristiques sont décrites ci-après :

- la société Rémy Cointreau a utilisé la faculté de faire racheter les TSDI à leur valeur nominale aux souscripteurs ;
- le contrat d'émission a été modifié, en particulier sur les points suivants :
  - les intérêts semestriels payés par Rémy Cointreau ont été réduits à un montant symbolique à compter du 16 mai 2006 ;
  - la clause de suspension du paiement des intérêts a été supprimée.
- les TSDI ont été cédés pour leur valeur actuelle à un Fonds Commun de Créances (FCC), lequel percevra les flux d'intérêts jusqu'au 15 mai 2006 ; le principal du TSDI n'étant pas destiné à être remboursé, sauf circonstances exceptionnelles, ce dernier a fait l'objet d'une option de rachat par Rémy Cointreau au souscripteur de la part correspondante dans le FCC ;
- la convention liant la société tierce bénéficiaire du versement initial avec les souscripteurs de TSDI a été annulée ;
- Rémy Cointreau a exercé son option de rachat au pair des TSDI ;
- dans le cadre de cette restructuration les instruments financiers suivants ont été mis en place, à une échéance 2006 :

Devises	Nominal (En millions d'euros)	Taux reçu	Taux payé
EUR	131,11	Euribor 6 mois	Fixe
EUR	21,34	Euribor 6 mois	Fixe
EUR	81,71	Variable	Fixe
EUR	27,75	Fixe	Variable

Cette restructuration n'a eu aucune incidence sur la comptabilisation de l'extinction de la dette, cette dernière conservant, au terme de la restructuration, le même terme et la même charge nette d'intérêts pour la société.

Le traitement fiscal défini en accord avec le Service de la Législation Fiscale prévoit la constitution d'une provision réglementée sur l'écart entre les produits générés par le dépôt et les intérêts payés.

## 2.9 Emprunts obligataires convertibles

### • Emprunt convertible 7,50 % 2006

Sur autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mars 1991, la société a émis au prix de 335,38 euros chacune 451 500 obligations, convertibles en actions d'une valeur nominale de 1,52 euro. Ces obligations sont convertibles à tout moment à raison de 16 actions pour une obligation, et portent intérêts au taux fixe de 7,50 % l'an. L'emprunt a une durée de vie de 15 ans, sans possibilité de remboursement anticipé.

### • OCEANE 3,50 % 2006

En vertu de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la société réunie le 24 août 2000, le conseil d'administration du 12 décembre 2000 a décidé l'émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes pour un montant de 300 millions d'euros.

Les principales caractéristiques de cette OCÉANE sont les suivantes :

- nombre d'obligations émises : 6 896 551,
- nominal 43,50 euros,
- émission au pair,
- jouissance 30 janvier 2001,
- durée 5 ans 61 jours,
- taux 3,50 % l'an terme échu 1<sup>er</sup> avril de chaque année,
- amortissement normal le 1<sup>er</sup> avril 2006 à un prix de 48,53 euros soit une prime de remboursement de 11,56 % de la valeur normale, soit 34,6 millions d'euros,
- amortissement anticipé à l'initiative de l'émetteur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2004 si l'action Rémy Cointreau répond à un certain nombre de critères de cotation,
- chaque obligation peut être convertie ou échangée en une action nouvelle ou existante, à tout moment, à compter du 30 janvier 2001 jusqu'au 7<sup>e</sup> jour ouvré qui précède la date de remboursement.

Au cours des exercices précédents, 23 obligations ont fait l'objet d'une conversion ou d'un échange.

Aucun mouvement n'a été constaté sur cet exercice.

2.10 État des échéances des dettes

(En millions d'euros)	Montant brut	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres Emprunts obligat.	166,6	3,1	163,5	-
Emprunts et dettes établissements de crédit	304,6	134,6	170,0	-
Emprunts et dettes financières divers	256,5	256,5	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0,1	0,1	-	-
Dettes fiscales et sociales	2,8	2,8	-	-
Autres dettes	125,1	125,1	-	-
<b>Total</b>	<b>855,7</b>	<b>522,2</b>	<b>333,5</b>	<b>-</b>

- Au 31 mars 2003 le poste "emprunts obligataires" comprend principalement l'emprunt senior à haut rendement émis le 30 juillet 1998, d'un montant de 150 millions d'euros et d'une durée de 7 ans.
- Cet emprunt obligataire, remboursable au pair à son échéance, supporte un taux d'intérêt de 10 % et comporte plusieurs clauses de remboursement par anticipation au gré de l'émetteur :
- À partir du 30 juillet 2002, dans tous les cas, pour la totalité ou une partie des obligations au prix de 105 % sur la période 2002/2003, 102,5 % sur la période 2003/2004 et au pair sur la période 2004/2005.

Le contrat obligataire prévoit en outre que chaque porteur a la faculté de demander le remboursement de ses obligations au prix de 101 % en cas de "changement fondamental" couvrant l'hypothèse d'une vente ou d'un transfert substantiel des actifs de Rémy Cointreau et dans le cas où ORPAR et RECOPART SA détiendraient ensemble moins d'un tiers des droits de vote de l'émetteur ou seraient dans l'incapacité de nommer pendant deux années consécutives la majorité du conseil de surveillance.

- Au 31 mars 2003, les ressources bancaires consenties à Rémy Cointreau SA pour financer le groupe s'établissent à 440,5 millions d'euros. Les concours bancaires s'analysent comme suit :

Nature	Principal (En millions d'euros)	Maturité Année
Syndication bancaire	400,0	2003 à 2005
Lignes bilatérales	40,5	2003 à 2004

- Le crédit syndiqué de 400 millions d'euros signé le 13 juin 2000 avec un groupe de 17 banques comporte une tranche fixe (term facility) et une tranche revolving (revolving facility) de 200 millions d'euros chacune.
- Les deux tranches sont remboursables en 5 semestrialités égales en principal, la première venant à échéance le 13 juin 2003 et la dernière le 13 juin 2005, soit une

durée moyenne de crédit de quatre ans. Ce crédit n'est assorti d'aucune sûreté.

2.11 État des provisions

(En millions d'euros)	réglementées	Provisions pour risques et charges	pour dépréciation	Total
Montant début exercice	50,5	7,0	0,7	58,2
Dotations (1)	12,1	1,9	-	14,0
Reprises (2)	-	(0,5)	-	(0,5)
<b>Montant fin exercice</b>	<b>62,6</b>	<b>8,4</b>	<b>0,7</b>	<b>71,7</b>
	(1) dotations	(2) reprises		
• exploitation	1,2	0,2		
• financières	0,3	-		
• exceptionnelles	12,5	-		
• impôt	-	0,3		

Conformément aux recommandations du service de la législation fiscale, la société a constitué une provision réglementée dont la dotation de l'exercice s'élève à 12,1 millions d'euros correspondant à la base éventuellement taxable du différentiel d'intérêts futurs capitalisés des TSDI.

2.12 Produits à recevoir

(En millions d'euros)	2003
Créances groupe	-
Autres créances hors groupe	0,2
<b>Total</b>	<b>0,2</b>

2.13 Charges à payer

(En millions d'euros)	2003
Emprunts obligataires	13,6
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,7
Emprunts et dettes financières divers	9,7
Fournisseurs et comptes rattachés	0,1
Dettes fiscales et sociales	2,8
Autres dettes	-
<b>Total</b>	<b>26,9</b>

### 3 • NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

#### 3.1 Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires d'un montant de 15,1 millions d'euros se compose essentiellement de prestations de services facturées à l'ensemble des filiales et sous filiales du groupe Rémy Cointreau.

Par zone géographique, cette décomposition est la suivante :

– France	12,1
– Étranger	3,0

#### 3.2 Produits financiers de participation

Les produits financiers de participation s'élèvent à 130.5 millions d'euros et proviennent des dividendes reçus des filiales.

#### 3.3 Produits et charges exceptionnels

(En millions d'euros)	2003
Provisions risques fiscaux	(0,3)
Provisions réglementées (note 2.11)	(12,1)
Produits de cessions de titres	0,9
<b>Total</b>	<b>(11,5)</b>

#### 3.4 Impôt sur les bénéfices

##### a ■ Ventilation de l'impôt

(En millions d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt sociétés	Résultat net d'impôt
Résultat courant	86,0	–	86,0
Résultat exceptionnel	(11,5)	27,0 (1)	15,5
<b>Résultat net</b>	<b>74,5</b>	<b>27,0</b>	<b>101,5</b>

(1) L'impôt société positif représente la reprise d'économie d'impôt définitivement acquise dans le cadre du régime du groupe, réalisée sur des exercices de plus de 5 ans.

La charge d'impôt provisionnée suite aux contrôles fiscaux a été compensée par une reprise d'économie d'impôt équivalente.

##### b ■ Évolution du déficit fiscal

(En millions d'euros)	Base	Taux	Montant de l'impôt
Déficit de l'exercice (2)	46,7	–	–
Amortissements différés	–	–	–
Déficit reportable	46,7	–	–
Report déficitaire			
Restant à imputer	176,9	35,4	62,6

(2) Le déficit de l'exercice résulte principalement de la déduction fiscale des dividendes des filiales.

##### c ■ Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

(En millions d'euros)	Base	Taux	Montant de l'impôt
<b>Allègements</b>			
Provisions non déductibles au 31 mars 2003	14,0	35,4	4,9

#### 3.5 Intégration fiscale

La société Rémy Cointreau a opté à compter du 1<sup>er</sup> avril 1993 pour le régime de l'intégration fiscale des groupes des sociétés prévu à l'art. 223A du C.G.I.

La convention retenue pour la répartition de l'impôt prévoit que :

- les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale, après imputation de leurs déficits antérieurs,
- les économies d'impôt réalisées par le groupe, liées aux déficits, sont considérées comme une simple économie de trésorerie réallouée aux sociétés intégrées déficitaires.

Les sociétés intégrées fiscalement sont :

Rémy Martin, Seguin, Storéco, Izarra, Sté Armagnacaise de Production, Cointreau, Piper Heidsieck C.C., Champagne P&C Heidsieck, Champagne F.Bonnet, Safec, Grands Vignobles de la Marne, Grands Vignobles de l'Aube, Rémy Cointreau Services SAS, Financière Rémy Cointreau, RMJV, CLS Rémy Cointreau.

## 4 • AUTRES INFORMATIONS

### 4.1 Éléments concernant les entreprises liées

(En millions d'euros)	Montants concernant les entreprises liées avec lien de participation	
<b>Immobilisations financières</b>		
Autres participations (montant brut)	1 369,2	2,4
Créances rattachées à des participations	23,4	–
<b>Créances</b>		
Autres créances	756,3	1,1
<b>Dettes</b>		
Autres dettes	51,7	–
<b>Produits financiers</b>		
Produits de participations	130,5	–
Intérêts	21,9	–
<b>Charges financières</b>		
Intérêts	0,1	–
<b>Produits d'exploitation</b>	15,0	–
<b>Charges d'exploitation</b>	19,8	–
<b>Produits exceptionnels</b>	–	–
<b>Charges exceptionnelles</b>	–	–

### 4.2 Rémunération des mandataires sociaux

**Conseil de surveillance :** Les membres du conseil de surveillance ont reçu des jetons de présence, au titre de l'exercice 2001/2002, pour un montant de 22 598 euros chacun, M. Le Bail recevant 11 299 euros *pro rata temporis*.

**Directoire :** Mme Dominique Hériard Dubreuil a reçu du groupe une rémunération fixe de 217 873 euros. M. Hubertus van Doorne a reçu une rémunération totale de 468 371 euros dont une rémunération fixe de 313 641 euros. M. Alain Emprin a reçu une rémunération totale de 348 195 euros dont une rémunération fixe de 271 058 euros M Bruno Mouclier a reçu une rémunération totale de 397 027 euros, dont une rémunération fixe de 254 882 euros. M. Pierre Soussand a reçu une rémunération totale de 283 365 euros dont une rémunération fixe de 231 748 euros.

Les rémunérations mentionnées ci-dessus comprennent les avantages en nature dont bénéficient chaque mandataire social.

### 4.3 Engagements hors bilan

**a ■ Engagements financiers (en millions d'euros) :**

Les instruments financiers adossés au TSDI (note 2.8) constituent des engagements hors bilan.

Les autres engagements de la société concernent :

(En millions d'euros)	2003
<b>Engagements bancaires</b>	
Garanties diverses sur lignes de financement	0,6
Garanties 25 % dette de Maxxium (a)	43,3
<b>Engagements fiscaux</b>	
Cautions fiscales (b)	7,2

(a) Rémy Cointreau garantit un quart de la dette bancaire de Maxxium BV, à égalité avec ses trois autres partenaires dans le joint venture de distribution. Le montant maximum de la garantie s'élève à 62,5 millions d'euros.

(b) Cautions bancaires données à l'administration fiscale en garantie d'impositions contestées suite à des demandes de sursis à paiement.

**b ■ Contrat d'equity swap :**

Le 31 octobre 2001, Rémy Cointreau S.A. a conclu avec un établissement financier un contrat d'échange aux termes duquel Rémy Cointreau paie des flux d'intérêt à taux variable ainsi que les éventuelles moins-values par rapport au cours de référence de l'action (pour les moins-values au moment du dénouement), et reçoit les flux de revenus d'actions (dividendes et autres droits pécuniaires attachés aux titres) ainsi que les éventuelles plus-values par rapport au cours de référence de l'action pour les plus-values au moment du dénouement). L'instrument porte sur un nominal de 43 millions d'euros correspondant à 2 100 000 actions Rémy Cointreau (soit un cours de référence de l'action de 20,52 euros), et est à échéance du 8 novembre 2004. Le contrat sera dénoué exclusivement en espèces, de manière anticipée (totalement ou en partie), à l'initiative de Rémy Cointreau, ou en totalité à l'échéance.

Cette opération s'inscrit dans le cadre plus général de la cession par Blekos Holding BV (anciennement Bols Holding BV) de l'intégralité du reliquat d'actions Rémy Cointreau détenu, soit 2 525 282 actions. Les deux transactions ont été réalisées concomitamment.

Sur l'exercice, une charge d'intérêt nette de 1,7 million d'euros a été constatée par le groupe. La plus-value latente de 7,4 millions d'euros au 31 mars 2003 n'a pas été constatée.

#### 4.4 Options de souscription d'actions

##### Options de souscription conférées aux mandataires sociaux sur les titres de Rémy Cointreau

Sur l'exercice 2002/2003, il n'y a pas eu d'attributions d'options de souscription.

##### Mandataires sociaux qui ont levé des options de souscription :

Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social	Nombre total d'options / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré en euros	Plan n°
John Wong	16 267	28,9	7
Hubertus van Doorne	3 017	30,3	4
Hubertus van Doorne	10 000	23,5	5

## 5 • ÉLÉMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le 10 juin 2003, Rémy Cointreau S.A. a finalisé la mise en place d'un crédit syndiqué de 500 millions d'euros avec un groupe de 20 banques. Ce crédit comporte une tranche fixe (term facility) amortissable et une tranche variable (revolving facility) payable in fine de 250 millions d'euros chacune. Ce crédit servira à refinancer le crédit syndiqué de 400 millions d'euros signé le 13 juin 2000 et à assurer les ressources financières du groupe.

À la date de signature, la marge applicable, ajustable en fonction du ratio Dette/EBITDA, sera de 1,20 % au dessus de l'Euribor. La commission d'engagement est de 50 % de la marge applicable sur la partie non utilisée de la ligne.

# TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATION

au 31 mars 2003

(En milliers de devises)											
Sociétés	Devises	Capital KDEV	Capitaux propres sauf Capital KDEV	Quote-part Capital détenu %	Valeur comptable du K. détenu KEUR	Provisions titres KEUR	Dividendes encaissés KEUR	CA HT dernier exercice KDEV	Résultat après impôt KDEV	Date fin d'exercice	Prêts avances consentis KEUR
<b>a ■ Françaises</b>											
Rémy Martin & cie	EUR	6 725	127 720	100,00	381 708	–	78 467	–	43 302	31/03/03	510 190
Seguin & Cie	EUR	661	6 911	100,00	7 633	–	5 495	9 410	1 799	31/03/03	–
Financière RC	EUR	10 000	1 307	100,00	10 000	–	–	841	929	31/03/03	6 758
Cointreau SA	EUR	4 037	91 682	100,00	89 103	–	17 500	–	24 829	31/03/03	137 688
Piper Heidsieck C.C.	EUR	32 115	221 887	100,00	326 279	–	–	1 579	2 531	31/03/03	–
Ducs de Gascogne	EUR	1 002	2 213	30,00	1 144	610	–	13 904	169	31/12/02	–
Autres filiales françaises	EUR	–	–	–	253	–	43	–	–	–	–
<b>Total valeur brute</b>					<b>816 120</b>	<b>610</b>					
<b>b ■ Étrangères</b>											
Rémy Suisse	CHF	13 550	(84)	99,99	11 515	–	–	–	(124)	31/03/03	–
R. Concord Ltd.	HKD	265 825	(108 419)	99,99	31 829	–	–	–	(47 140)	31/03/03	–
Lucas Bols NV	EUR	5 000	68 525	100,00	511 044	–	29 037	–	29 037	31/03/03	–
Autres filiales étrangères	EUR	–	–	–	1 076	67	–	–	–	–	–
<b>Total valeur brute</b>					<b>1 371 584</b>	<b>677</b>					
<b>Total valeur nette</b>					<b>1 370 907</b>						

# RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 mars 2003

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la société Rémy Cointreau,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2003, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Rémy Cointreau, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1 • OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## 2 • VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 11 juin 2003

Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES

Ernst & Young  
Patrick Malvoisin

AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES S.A.

Membre de Nexia International  
François Mahé

# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 mars 2003

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société RÉMY COINTREAU,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

## 1 • CONVENTIONS AUTORISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 117 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### 1.1 Achat de titres Seguin & Cie

#### Personnes concernées :

Mme Dominique HERIARD DUBREUIL	Président du directoire
M. Bruno MOUCLIER	Membre du directoire
M. Alain EMPRIN	Membre du directoire

Le Conseil de surveillance du 11 juin 2002 a autorisé la société RÉMY COINTREAU S.A. a procédé au rachat de 7 458 actions de la société SEGUIN & Cie SA détenues par la société PIPER HEIDSIECK C.C. pour un montant de 4 809 805 euros.

### 1.2 Vente du capital de la société Caves de France par Rémy Concord Ltd. à la société ORPAR

#### Personnes concernées :

Mme Dominique HERIARD DUBREUIL	Président du directoire
M. François HERIARD DUBREUIL	Président du conseil de surveillance
M. Marc HERIARD DUBREUIL	Membre du conseil de surveillance
M. Guy LE BAIL	Membre du conseil de surveillance

Le conseil de surveillance du 11 juin 2002 a autorisé la vente par la société REMY CONCORD Ltd. filiale de REMY COINTREAU, de 40 % du capital de la société Caves de France à la société ORPAR pour un montant de 3 126 800 HK dollars pour 16 460 actions.

### 1.3 Acquisition de participations minoritaires

#### Personnes concernées :

Mme Dominique HERIARD DUBREUIL	Président du directoire
M. François HERIARD DUBREUIL	Président du conseil de surveillance
M. Marc HERIARD DUBREUIL	Membre du conseil de surveillance
M. Pierre COINTREAU	Membre du conseil de surveillance
M. Huub VAN DOORNE	Membre du directoire
M. Alain EMPRIN	Membre du directoire
M. Bruno MOUCLIER	Membre du directoire

Dans le cadre de la transformation en société par actions simplifiée de sociétés anonymes du groupe, le conseil de surveillance du 4 décembre 2002 a autorisé des achats de titres de ces sociétés auprès des membres du conseil de surveillance ou du directoire et auprès de sociétés dont les membres du directoire étaient administrateurs, pour un montant global de 135 532 euros :

	Montants HT
RÉMY MARTIN & Cie	37 100 €
PIPER-HEIDSIECK CIE CHAMPENOISE	2 321 €
SEGUIN & Cie	6 996 €
COINTREAU S.A.	89 115 €

## 2 • CONVENTIONS APPROUVÉES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### 2.1 Convention avec la société ORPAR

Le conseil d'administration du 13 décembre 2000 a autorisé la signature d'un avenant à la convention de gestion

et d'assistance signée le 7 décembre 1999 avec la société ORPAR. Cette convention prévoit une redevance forfaitaire annuelle de 1 829 388,24 euros HT, à laquelle s'ajoute une somme représentant 1/1000 du chiffre d'affaires consolidé.

Au cours de l'exercice 2002/2003, la charge hors taxe globale supportée par la société RÉMY COINTREAU s'élève à 2 829 088,24 euros.

### 2.2 Convention d'assistance commerciale et de gestion avec les sociétés propriétaires des marques

Les montants résultant de l'application des conventions d'assistance commerciale et de gestion, calculés sur la base de 2 % du chiffre d'affaires au titre de l'exercice 2002/2003, sont les suivants :

	Montants HT
CLS RÉMY COINTREAU	9 961 680 €
CHAMPAGNES P&C HEIDSIECK	1 811 560 €
SEGUIN & Cie	35 720 €
COGNAC de LUZE	8 600 €

Paris, le 11 juin 2003  
Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES  
Ernst & Young  
Patrick Malvoisin

AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES S.A.  
Membre de Nexia International  
François Mahé

# RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

## 1 • RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT RÉMY COINTREAU

### Dénomination sociale, siège social et principal siège administratif

Dénomination sociale : Rémy Cointreau S.A.  
Siège social : Ancienne rue de la Champagne,  
rue Joseph Pataa, 16100 Cognac  
Principal siège administratif :  
152, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris.

### Forme et cadre juridique

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance régie par la législation française et notamment par les articles L.210-1 à L.210-9 du Code de commerce et par ses statuts.

### Législation applicable

Rémy Cointreau S.A. (ci-après "Rémy Cointreau" ou "la Société") est une société de droit français.

### Date de constitution - Durée

La société a été créée le 3 mars 1975 et prendra fin le 30 septembre 2073.

### Objet social

Rémy Cointreau a pour objet social en vertu de l'article 2 de ses statuts :

- la création, l'acquisition et l'exploitation de tous établissements commerciaux, industriels ou autres ;
- la participation directe ou indirecte et sous quelque forme que ce soit de la société dans toutes sociétés, associations, entreprises, ou groupements de toute forme ayant pour objet une activité commerciale, industrielle, agricole, immobilière, d'études, de recherche ou de développement, ou l'acquisition, la gestion ou l'exploitation de tous biens ou droits ;
- la prestation contre rémunération de services qualifiés dans les domaines technique, commercial, administratif et financier, au profit de toute personne morale ou physique engagée dans des activités commerciales, financières ou industrielles en France et à l'étranger ;

- et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières, foncières, se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, aux objets ci-dessus indiqués ou en tout autre objet similaire ou connexe.

### Registre des sociétés et numéro d'immatriculation

Rémy Cointreau est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Cognac sous le numéro B 302 178 892. Code APE 741 J.

### Lieux de consultation des documents juridiques de la société

Les documents juridiques peuvent être consultés au siège social dont l'adresse est mentionnée ci-dessus.

### Exercice social

Chaque exercice commence le 1<sup>er</sup> avril et se termine le 31 mars de l'année suivante. La durée de l'exercice est de un an.

### Répartition statutaire des bénéfices

Si les résultats de l'exercice le permettent, après le prélèvement destiné à constituer le fonds de réserve légale, qui doit être au moins égal au minimum obligatoire, l'assemblée, sur la proposition du directoire, peut décider de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer sous forme de dividendes.

### Assemblées générales

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et réunies dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

### Droit d'admission aux assemblées

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, par correspondance ou par procuration adressée à la société, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres régulièrement libérés, trois jours au moins avant la date de la réunion de l'assemblée générale.

### **Droit de vote**

Conformément à la résolution prise lors de l'assemblée générale en date du 16 décembre 1991, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. À égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire ;
- aux actions nominatives attribuées à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai de quatre ans fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent successible.

Seuls sont admis à assister à l'assemblée, à voter par correspondance ou à s'y faire représenter, les actionnaires qui auront au préalable justifié de cette qualité :

- en ce qui concerne leurs actions nominatives, par leur inscription en compte, trois jours au moins avant la date de l'assemblée ;
- en ce qui concerne leurs actions au porteur, par la remise dans le même délai d'un certificat établi par un intermédiaire habilité, constatant l'indisponibilité des actions inscrites à leur compte jusqu'au lendemain de la date de l'assemblée.

Les cartes d'admission à l'assemblée seront adressées à tout actionnaire qui en fera la demande à la Société Générale, Service Assemblées Générales, 32 rue du Champ de Tir à Nantes 44000 ou dans un des établissements bancaires habilités, en produisant, si les titres sont au porteur, une attestation d'immobilisation dans les conditions indiquées ci-dessus.

### **Déclaration de seuil statutaire**

Conformément à la résolution prise lors de l'assemblée générale en date du 16 décembre 1991, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, qui vient à détenir, de quelque manière que ce soit au sens des articles L. 233-7 et surtout du Code de commerce, une fraction égale à un pour cent (1 %) du capital social ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer la société du nombre total d'actions qu'elle possède dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils. Cette obligation s'applique dans les mêmes conditions chaque fois que la fraction du capital ou des droits de vote détenue devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus.

En cas de non-respect de cette disposition et sur demande d'actionnaires détenant 1 % au moins du capital, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée seront privées du droit de vote pour toute assemblée qui se tiendrait jusqu'à l'expiration du délai prévu par la loi.

L'intermédiaire inscrit comme détenteur de titres conformément au troisième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce est tenu, sans préjudice des obligations des propriétaires de titres, d'effectuer la déclaration visée au premier alinéa ci-dessus pour l'ensemble des actions de la société au titre desquelles il est inscrit en compte.

### **Identification des détenteurs de titres**

La société sera en droit de demander, dans les conditions et selon les modalités légales, l'identité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote.

En vue de l'identification des détenteurs de titres, la société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution, et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés et plus généralement à faire usage des dispositions légales de l'article L. 228-2 du Code de commerce prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires.

## 2 • RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

### Modifications du capital et des droits sociaux

Le capital social peut être augmenté par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires. Toutefois, lorsque l'augmentation de capital a lieu par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, l'assemblée générale extraordinaire qui la décide statue aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires.

Les augmentations de capital sont décidées ou autorisées par l'assemblée générale extraordinaire qui fixe les conditions des émissions nouvelles et donne tous pouvoirs au directoire pour les réaliser dans un délai qui ne peut être supérieur à cinq ans.

L'assemblée générale extraordinaire peut décider la réduction du capital social, notamment par voie de rachat d'actions ou de réduction de leur valeur nominale, ou encore une réduction du nombre de titres, conformément aux dispositions légales.

Le capital pourra être également amorti conformément à la loi.

### Montant du capital

- Au 31 mars 2003, le capital social est de 71 327 905,60 euros divisé en 44 579 941 actions de 1,60 euro chacune, toutes de même catégorie, entièrement libérées et correspondant à 70 787 910 droits de vote.

Forme des titres : les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

### Régularisation des cours

Dans le cadre des deux derniers programmes de rachat de titres, la société a procédé le 6 novembre 2001 à l'achat en Bourse de 506 552 actions de la société et en février et mars 2003, à l'achat en Bourse de 145 588 actions de la société. Au 31 mars 2003, le nombre des actions inscrites au nom de la société s'élevait à 655 573.

L'assemblée générale mixte de Rémy Cointreau en date du 3 septembre 2002 a, dans sa treizième résolution, autorisé le directoire pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2003 et au plus tard, dans un délai de dix-huit mois à compter du 3 septembre 2002, à acheter les actions de la société, dans la limite de 10 % du capital

social, soit 3 935 987 actions, déduction faite des actions autodétenues.

Le montant maximal que la société est susceptible de payer sur la base de ce nombre d'actions s'élèvera à 255 839 155 euros.

Le programme de rachat est destiné à permettre la réalisation des opérations suivantes, par ordre de priorité :

- régulariser le cours de bourse de l'action de la société par intervention systématique en contre-tendance ;
- remettre les actions à la suite de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, combinaison de ces moyens ou de toute autre manière à l'attribution d'actions existantes de la société ;
- consentir des options d'achat d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la société ou de son groupe ;
- proposer aux salariés d'acquérir des actions, directement, ou par l'intermédiaire d'un plan d'épargne entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail ;
- utiliser les titres pour réaliser des opérations d'acquisition par voie d'échange ou à titre de paiement ou de toute autre manière susceptible d'améliorer les conditions d'une transaction ;
- annuler, sous réserve de l'adoption de la vingtième résolution, les titres afin d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action ;
- conserver les titres ou, le cas échéant, les céder ou les transférer dans le cadre d'une gestion active de ses fonds propres, au regard de ses besoins de financement.

L'achat de ces actions, ainsi que leur vente ou transfert, pourra être réalisé à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière, et par tous moyens, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs et par le recours à tous instruments financiers dérivés, notamment des opérations optionnelles pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître de façon significative la volatilité du cours de l'action. La part maxi-

male du capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

Dans le cadre de ces objectifs, les actions rachetées pourront être annulées conformément à la vingtième résolution de la même assemblée dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois.

Le prix maximum d'achat par action est fixé à 65 euros et le prix minimum de vente par action est fixé à 25 euros.

La note d'information relative à ce programme a reçu le visa n° 02-924 de la Commission des opérations de bourse en date du 31 juillet 2002.

### **Capital autorisé**

#### **Autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions**

L'autorisation est donnée en vertu de la quatorzième résolution de l'assemblée générale mixte de Rémy Cointreau en date du 21 septembre 2001 au directoire, et ce pour une durée de trente-huit mois à compter du 21 septembre 2001, de consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de membres du personnel de la société et des sociétés ou GIE visés à l'article L. 225-180 du code de commerce, ou de certains d'entre eux, ainsi que des dirigeants de la Société et des sociétés ou GIE visés à l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société, à émettre à titre d'augmentation de capital, ou des options donnant droit à l'achat d'actions de la société provenant d'un rachat effectué par elle dans les conditions prévues aux articles L. 225-208 ou L. 225-209 et suivants du Code de commerce, le montant total des options consenties en application de la présente autorisation ne pouvant donner droit à un nombre d'actions représentant plus de 3 % du capital de la société.

Le prix de souscription ou le prix de l'action sera fixé par le directoire au jour où l'option est consentie dans les limites autorisées par la loi.

En tout état de cause, en cas d'options de souscription, le prix ne pourra être inférieur au jour où l'option sera consentie, à 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant ledit jour. En cas d'octroi d'options d'achat, le prix d'achat des actions ne pourra être, ni inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés

aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options d'achat seront consenties, ni inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L. 225-208 et/ou L. 225-209 du Code de commerce.

Ce prix ne pourra être modifié, sauf dans les cas prévus par la loi, à l'occasion d'opérations financières ou sur titres. Le directoire procédera alors, dans les conditions réglementaires, à un ajustement du nombre et du prix des actions comprises dans les options consenties pour tenir compte de l'incidence de ces opérations.

Le délai d'exercice des options sera au maximum de dix ans à compter du jour où elles auront été consenties.

#### **Délégation au directoire d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes**

L'assemblée générale mixte du 3 septembre 2002 a, dans sa seizième résolution, autorisé le directoire, conformément aux dispositions des paragraphes II et III de l'article L. 225-129 du Code de commerce, pour une durée de 26 mois à compter du 3 septembre 2002, à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital des réserves, bénéfiques ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite de titres de capital ou de l'élévation du nominal des titres de capital existants ou de la combinaison de ces deux modes de réalisation.

Les droits formant rompus ne seront pas négociables et les titres correspondants seront vendus, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard trente jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier de titres attribués.

Le montant de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée dans le cadre de la présente autorisation ne pourra excéder le montant en nominal de 70 000 000 euros, fixé indépendamment du plafond maximum d'augmentation résultant des émissions de valeurs mobilières autorisées par cette même assemblée.

#### **Délégation au directoire d'émettre des valeurs mobilières diverses, avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires**

L'assemblée générale mixte du 3 septembre 2002 a, dans sa dix-septième résolution, délégué au directoire, conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article

L. 225-129 III du Code de commerce, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, en France et/ou à l'étranger et/ou sur le marché international, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en euros, en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies, à l'émission d'actions de la société (assorties ou non de bons de souscription ou d'acquisition d'actions) ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit - y compris de bons de souscription d'actions nouvelles émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux -, mais à l'exclusion d'actions de priorité ou de certificats d'investissement, donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, combinaison de ces moyens, ou de toute autre manière, à l'attribution, immédiatement et/ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à une quotité du capital de la société et ce, dans la limite d'un plafond nominal global d'augmentation de capital de 30 000 000 euros, commun aux dix-septième et dix-huitième résolutions, et d'un plafond nominal global des titres d'emprunt, commun à l'ensemble des titres de créances dont l'émission est déléguée au directoire en vertu de la même assemblée générale tant extraordinaire qu'ordinaire, de 750 000 000 euros. Ces valeurs mobilières pourront prendre toute forme, y compris l'une des formes visées aux articles L. 225-150 à L. 225-176 ou à l'article L. 228-91 du code de commerce.

Le directoire pourra décider d'utiliser les actions auto détenues pour les substituer à des actions à émettre au titre de la présente résolution.

Les émissions décidées en vertu de cette délégation doivent être réalisées dans le délai maximum de 26 mois à compter du 3 septembre 2002.

La même assemblée a, dans sa dix-huitième résolution, délégué au directoire les pouvoirs à l'effet d'émettre des valeurs mobilières diverses telles que mentionnées ci-dessus, avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Le directoire pourra décider d'utiliser les actions auto détenues pour les substituer à des actions à émettre au titre de la présente résolution.

**Délégation au directoire d'émettre des actions représentant le capital de la société en conséquence de l'émission, par des sociétés contrôlées, de valeurs**

**mobilières donnant, à terme, accès au capital de la société**

La même assemblée générale mixte du 3 septembre 2002 a, dans sa dix-huitième résolution, en vue de l'émission d'actions et valeurs mobilières donnant accès au capital de la société auxquelles donneraient droit des valeurs mobilières qui pourraient être émises par les sociétés dont la société Rémy Cointreau détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital social, sous la condition de l'accord du directoire de Rémy Cointreau, que ce soit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à tout moment ou à date fixe, délégué au directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission des titres de capital de Rémy Cointreau auxquels donnent droit ces valeurs mobilières, et ce, dans la limite d'un plafond nominal global d'augmentation de capital de 30 000 000 euros, commun aux dix-septième et dix-huitième résolutions.

Dans ce cadre, les actionnaires de Rémy Cointreau ne disposent pas de droit préférentiel de souscription à ces valeurs mobilières émises par ces sociétés.

Les émissions décidées en vertu de cette délégation doivent être réalisées dans le délai maximum de 26 mois à compter du 3 septembre 2002.

**Autorisation au directoire en vue d'utiliser les délégations d'émission en cas d'offre publique visant la Société**

L'assemblée générale du 3 septembre 2002 a, dans sa dix-huitième résolution, délégué au directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission d'actions ou de valeurs mobilières, y compris de bons de souscription émis de manière autonome, donnant accès, immédiat et/ou à terme, à des actions, en rémunération des titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par la société sur les titres d'une autre société admis aux négociations sur l'un des marchés réglementés visés à cet article L. 225-148, ce, dans la limite d'un plafond nominal global d'augmentation de capital de 30 000 000 euros, commun aux dix-septième et dix-huitième résolutions et supprimé au profit des porteurs de ces titres, le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions et valeurs mobilières.

Les émissions décidées en vertu de cette délégation doivent être réalisées dans le délai maximum de 26 mois à compter du 3 septembre 2002.

### Titres non représentatifs du capital

Néant.

Cependant, Rémy Cointreau a, d'une part, émis en 1991, 400 TSDI pour un montant de 2 000 000 000 francs (304 898 034,47 euros) et a, d'autre part, émis en 1998, 3 000 obligations seniors à haut rendement pour un montant de 150 000 000 euros. Les caractéristiques de ces deux opérations sont mentionnées respectivement aux notes 2.8 et 2.10 de l'annexe aux comptes sociaux de Rémy Cointreau au 31 mars 2003 (voir chapitre V du présent document de référence, paragraphe 5.3).

### Autres titres donnant accès au capital

#### Emprunt obligataire convertible

Le 21 mars 1991, la Société a émis un emprunt obligataire convertible, d'un montant de 993 300 000 francs (151 427 608,82 euros) représentant 451 500 obligations convertibles, d'une durée de 15 ans et rémunéré au taux de 7,5 % l'an, les obligations étant convertibles à tout moment.

À ce jour, 449 623 obligations ont été converties et il reste à convertir 1 877 obligations correspondant à 30 032 actions.

#### Emprunt obligataire à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE)

En vertu de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 24 août 2000, le conseil d'administration du 13 décembre 2000 a décidé l'émission au pair de 6 896 551 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes pour un montant de 300 millions d'euros. L'emprunt, d'une durée de 5 ans et 61 jours est rémunéré au taux de 3,50 % l'an, terme échu 1<sup>er</sup> avril de chaque année. Chaque obligation peut être convertie ou échangée en une action nouvelle ou existante, à tout moment, à compter du 30 janvier 2001 jusqu'au 7<sup>e</sup> jour ouvré qui précède la date de remboursement. À ce jour, 21 obligations ont été converties en actions nouvelles, deux obligations ont été échangées contre des actions existantes et il reste à convertir ou à échanger 6 896 528 obligations correspondant en cas de conversion à 6 896 528 actions.

#### Autorisation d'émission de titres donnant accès au capital

L'assemblée générale mixte du 16 septembre 1996 a autorisé le conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois pendant un délai de cinq ans, au bénéfice de

membres du personnel ou de dirigeants de la Société et des sociétés ou GIE visés à l'article 208-4 de la loi sur les sociétés commerciales (article L. 225-180 du Code de commerce), des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société pouvant représenter jusqu'à 1 % du capital social de Rémy Cointreau.

Les conseils d'administration des 4 décembre 1996 et 25 mars 1998 ont attribué l'intégralité des options correspondantes. Le nombre d'options disponibles au 31 mars 2003 est de 163 010.

L'assemblée générale mixte du 26 août 1998 a autorisé le conseil d'administration à consentir, dans les mêmes conditions que précédemment, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société pouvant représenter jusqu'à 3 % du capital social de Rémy Cointreau.

Les conseils d'administration des 28 octobre 1998, 28 avril et 7 décembre 1999 et 30 mai 2000 ont attribué l'intégralité des options correspondantes. Le nombre d'options disponibles au 31 mars 2003 est de 742 001.

L'assemblée générale mixte du 24 août 2000 a autorisé le conseil d'administration à consentir, dans les mêmes conditions que précédemment, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société pouvant représenter jusqu'à 3 % du capital social de Rémy Cointreau. Les directoires du 1<sup>er</sup> mars 2001 et du 8 mars 2002 ont attribué l'intégralité des options correspondantes dont aucune n'a été levée au 31 mars 2003.

L'assemblée générale mixte du 21 septembre 2001 a autorisé le directoire à consentir, dans les mêmes conditions que précédemment, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société pouvant représenter jusqu'à 3 % du capital social de Rémy Cointreau. Le directoire du 8 mars 2002 a attribué 347 500 options dont aucune n'a été levée au 31 mars 2003.

# INFORMATION GÉNÉRALE

## Tableau d'évolution du capital

Dates	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées	Primes (en francs)	Primes (en euros)	Capital (en francs)	Capital (en euros)	Capital en nombre d'actions
21.03.1991	Augmentation du capital apport en nature	374 582 actions de 100 F	d'apport : 377 403 520	-	127 758 200	-	1 277 582
16.12.1991	Division du nominal 10 Attribution gratuite de 6 actions nouvelles pour 10 anciennes	-	-	-	204 413 120	-	20 441 312
	Rémunération des apports consécutifs à la fusion absorption de Rémy & Associés	9 182 533 de 10 F	fusion : 1 467 318 152	-	296 238 450	-	29 623 845
31.03.1994	Augmentation de capital par conversion d'obligations	94 400 actions de 10 F	d'émission : 12 390 000	-	297 182 450	-	29 718 245
	et exercice d'options de souscription d'actions	10 868 actions de 10 F	d'émission : 1 467 180	-	297 291 130	-	29 729 113
31.03.1995	Augmentation de capital par conversion d'obligations	1 019 200 actions de 10 F	d'émission : 133 770 000	-	307 483 130	-	30 748 313
	et exercice d'options de souscription d'actions	5 743 actions de 10 F	d'émission : 775 305	-	307 540 560	-	30 754 056
31.03.1996	Augmentation de capital par conversion d'obligations	6 080 368 actions de 10 F	d'émission : 798 048 300	-	368 344 240	-	36 834 424
4.12.1996	Augmentation de capital consécutive au paiement du dividende en actions	1 278 989 actions de 10 F	d'émission : 127 272 195,39	-	381 134 130	-	38 114 413
31.03.1998	Augmentation de capital consécutive à la levée d'options de souscription d'actions	10 753 actions de 10 F	d'émission : 1 070 031,03	-	381 241 660	-	38 124 166
31.03.2000	Augmentation de capital consécutive à la levée d'options de souscription d'actions	58 064 actions de 10 F	d'émission : 4 803 202,52	-	381 822 300	-	38 182 230

Dates	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées	Primes (en francs)	Primes (en euros)	Capital (en francs)	Capital (en euros)	Capital en nombre d'actions
30.05.2000	Augmentation de capital consécutive à la conversion du capital social en euros par prélèvement sur les réserves disponibles	-	-	-	-	61 091 568,00	38 182 230
30.06.2000	Augmentation de capital consécutive à la levée d'options de souscription d'actions	198 332	-	2 518 696,16	-	61 408 899,20	38 380 562
13.10.2000	Augmentation de capital consécutive à la levée d'options de souscription d'actions	78 659	-	1 082 396,96	-	61 534 753,60	38 459 221
	et au paiement du dividende en actions	867 048	-	26 540 339,28	-	62 922 030,40	39 326 269
19.12.2000	Augmentation de capital apport en nature	5 000 000	-	162 000 000,00	-	70 922 030,40	44 326 269
31.03.2001	Augmentation de capital consécutive à la levée d'options de souscription d'actions	51 331	-	738 739,46	-	71 004 160,00	44 377 600
	Augmentation de capital consécutive à la conversion d'OCEANE	21	-	879,90	-	71 004 193,60	44 377 621
31.03.2002	Augmentation de capital consécutive à la levée d'options de souscription d'actions	82 105	-	1 154 348,38	-	71 135 561,60	44 459 726
31.03.2003	Augmentation de capital consécutive à la levée d'options de souscription d'actions	120 215	-	1 624 950,23	-	71 327 905,60	44 579 941

Aucun mouvement significatif n'est intervenu dans la répartition du capital social postérieurement à l'augmentation par apport en nature du 19 décembre 2000.

### 3 • RÉPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Droits de vote, nombre d'actionnaires, informations sur les actionnaires détenant 1 % ou plus et sur la nature de leur participation, pacte, capital détenu par le personnel, autodétention.

#### Répartition du capital au 31 mars 2003

Actionnaires	Situation au 31/03/2003			Situation au 31/03/2002			Situation au 31/03/2001		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
ORPAR	19 831 197	44,48	56,03	19 831 197	44,60	56,00	21 143 866	47,65	62,88
RÉCOPART	6 100 000	13,68	17,23	6 100 000	13,72	17,22	6 270 339	14,13	9,62
BLEKOS HOLDING	–	–	–	–	–	–	5 000 000	11,27	7,67
RÉMY COINTREAU (autodétention)	655 573	1,47	0,00	509 985	1,15	0,00	3 435	0,01	0,00
Public	17 993 171	40,36	26,74	18 018 544	40,53	26,78	11 959 981	26,95	19,83
<b>Total</b>	<b>44 579 941</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>44 459 726</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>44 377 621</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

(1) Il existe des droits de vote double (cf. chapitre III, § 3.1.9).

Les fonds d'épargne du personnel représentent moins de 1 % du capital de Rémy Cointreau.

Il s'agit du seul mode de détention du capital par le personnel de Rémy Cointreau.

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

#### Actions et droits de vote des membres du conseil de surveillance au 31 mai 2003

Actionnaires	Actions	%	Actions avec droit de vote double	Droits de vote	%
M. François Hériard Dubreuil	10	0,00	10	20	0,00
M. Marc Hériard Dubreuil	10	0,00	10	20	0,00
M. Pierre Cointreau	50	0,00	2	52	0,00
M. Brian Ivory	10	0,00	0	10	0,00
M. Jürgen Reimnitz	10	0,00	0	10	0,00
M. Patrick Duverger	523	0,00	0	523	0,00
M. Guy Le Bail	11	0,00	1	12	0,00
M. Alain Bodin	10	0,00	0	10	0,00
M. Gérard Epin	20	0,00	0	20	0,00
M. Javier Bernat	100	0,00	0	100	0,00
M. Håkan Mogren	10	0,00	0	10	0,00
<b>Total</b>	<b>764</b>	<b>0,00</b>	<b>23</b>	<b>787</b>	<b>0,00</b>

La société détient 659 325 actions propres. Les caractéristiques du programme de rachat autorisé par l'assemblée générale du 3 septembre 2002 sont décrites page 60 du présent document.

Les produits optionnels (obligations convertibles, OCEANE et options de souscription d'actions) sont décrits page 63 du présent document. La dilution potentielle maximale est mentionnée dans l'annexe aux comptes consolidés du présent document (Note 9).

### **Modifications sur la répartition du capital au cours des trois dernières années**

Au cours de l'exercice 1999/2000, l'exercice de 58 064 options de souscription d'actions a entraîné une augmentation du capital de 580 640 francs (88 518 euros) qui a été porté à 381 822 300 francs (58 208 434,39 euros). La société Orpar détenait plus de la moitié du capital et des droits de vote. La société Récopart détenait plus de 10 % du capital et des droits de vote.

Au cours de l'exercice 2000/2001, la conversion du capital en euros, l'exercice de 328 322 options de souscription d'actions, l'exercice de l'option de paiement du dividende en actions, l'apport en nature des actions de la société Koninklijke Erven Lucas Bols N.V., la conversion d'OCEANE ont entraîné une augmentation de capital de 12 795 759,21 euros. La société Orpar détenait plus du tiers du capital et plus de la moitié des droits de vote. La société Récopart et la société Blekos Holding détenaient chacune plus de 10 % du capital et plus de 5 % des droits de vote.

Au cours de l'exercice 2001/2002, l'exercice de 82 105 options de souscription d'actions a entraîné une augmentation du capital de 131 368 euros qui a été porté à 71 135 561,60 euros. La société Orpar détenait plus du tiers du capital et plus de la moitié des droits de vote. La société Récopart détenait plus de 10 % du capital et des droits de vote. La société Blekos Holding a cédé l'intégralité de sa participation au cours de cet exercice.

Au cours de l'exercice 2002/2003, l'exercice de 120 215 options de souscription d'actions a entraîné une augmentation du capital de 192 344 euros qui a été porté à 71 327 905,60 euros. La société Orpar détenait plus du tiers du capital et plus de la moitié des droits de vote. La société Récopart détenait plus de 10 % du capital et des droits de vote.

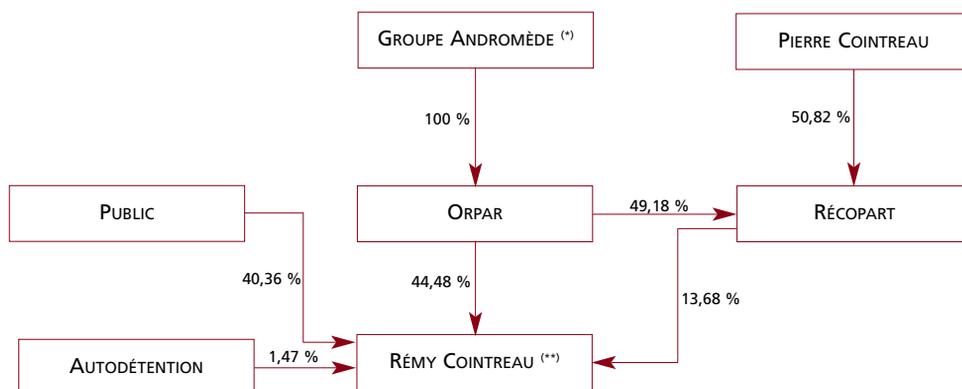
### **Personnes qui contrôlent la société et information sur leur participation**

La société Orpar est contrôlée à 99,79 % par la société Andromède dont le contrôle est assuré par la famille Hériard Dubreuil.

Au 31 mars 2003, la société Orpar détient 19 831 197 actions de la société Rémy Cointreau correspondant à 39 662 394 droits de vote.

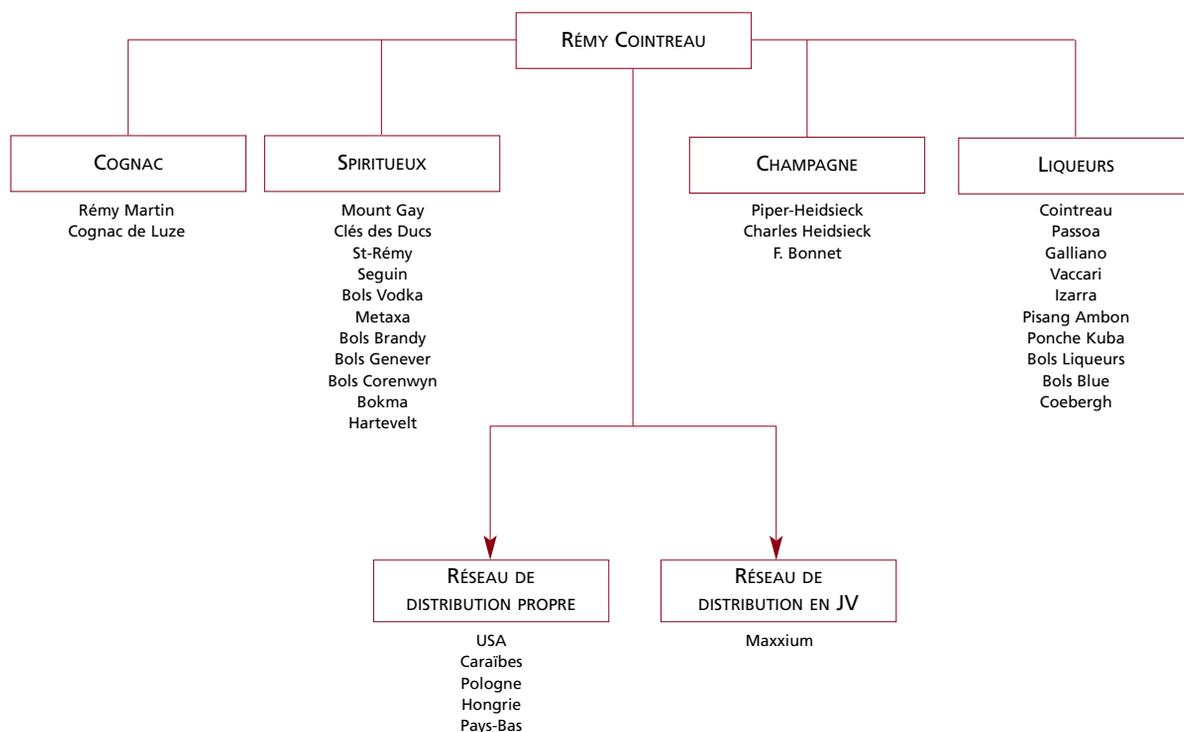
# INFORMATION GÉNÉRALE

## Organigramme simplifié au 31 juin 2003



(\*) Rémy Cointreau est consolidée dans le groupe Andromède.

(\*\*) Seules les actions Rémy Cointreau sont admises sur un marché réglementé.



## 3.4 • MARCHÉ DES TITRES DE RÉMY COINTREAU

### Bourse et Actionnariat

Les actions de Rémy Cointreau sont cotées sur le Premier Marché d'Euronext Paris SA, à l'exclusion de tout autre marché réglementé.

#### Action Rémy Cointreau sur 18 mois

(En euros)	Volume	Cours moyen	Plus haut	Plus bas	Capitaux en millions
Décembre-01	1 678 989	25,59	26,88	23,75	38,76
Janvier-02	2 035 855	26,58	27,98	24,87	54,12
Février-02	559 441	26,33	27,22	25,57	14,74
Mars-02	2 010 980	27,84	29,70	25,30	56,82
Avril-02	4 044 851	31,45	34,54	29,48	128,26
Mai-02	1 784 522	33,26	35,00	31,50	58,50
Juin 02	1 797 188	32,47	34,85	30,64	58,66
Juillet 02	2 225 582	30,35	32,98	25,20	66,40
Août 02	1 717 286	30,17	31,51	27,51	51,49
Septembre 02	1 476 620	29,14	30,39	26,05	42,71
Octobre 02	3 830 757	29,04	32,10	26,01	109,85
Novembre 02	901 132	30,03	31,50	28,49	27,14
Décembre 02	1 159 674	29,18	30,50	28,20	33,83
Janvier 03	1 006 098	29,69	31,40	27,80	29,72
Février 03	1 283 659	25,52	28,75	24,40	32,93
Mars 03	1 402 678	24,53	26,25	22,50	34,27
Avril 03	1 708 013	24,12	26,80	22,61	41,37
Mai 03	1 567 363	24,85	26,20	23,00	38,46

Au 31 mars 2003, la capitalisation boursière de Rémy Cointreau s'élevait à 1 085 millions d'euros.

#### Dividendes

##### Affectation du résultat 2002/2003

Le directoire proposera à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de Rémy Cointreau du 8 septembre 2003 l'affectation du résultat de la manière suivante :

(En euros)	
Bénéfice de la société au 31 mars 2003	101 521 308,88
Report à nouveau créditeur	48 352 158,02
<b>Montant total distribuable</b>	<b>149 873 466,90</b>
Affectation à la réserve légale	19 234,40
Affectation à la réserve spéciale des plus-values à long terme	8 337 105,00
À titre de distribution de dividendes, soit 1,00 euro par action, assorti d'un avoir fiscal (*) de 0,50 euro par action	44 579 941,00
Report à nouveau	96 937 186,50
<b>Total</b>	<b>149 873 466,90</b>

(\*) Pour les personnes physiques et les personnes morales, l'avoir fiscal est égal à 50 % des sommes nettes distribuées à l'exception des sommes qui sont versées à des personnes morales non éligibles au régime fiscal mère-filiales, auquel cas l'avoir fiscal est réduit à 10 % des sommes nettes ainsi distribuées.

##### Dividendes versés par Rémy Cointreau au titre des cinq derniers exercices

(En euros)	Exercice clos au 31 mars				
	1998	1999	2000	2001	2002
Dividende net par action	-	-	0,90	0,90	0,90
Avoir fiscal par action	-	-	0,45	0,45	0,45

##### Paiement du dividende en actions

L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

Cette faculté a été utilisée par l'assemblée générale des actionnaires de Rémy Cointreau du 24 août 2000 au titre du dividende mis en distribution pour l'exercice 1999/2000.

##### Prescription

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits et sont alors reversés à l'État.

**INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL**

**Contrats d'intéressement et de participation**

Le montant de l'intéressement du GIE Rémy Cointreau Services au titre de l'exercice 2002/2003 s'élève à 384 163,14 euros.

Les montants de l'intéressement, hors abondement, des cinq exercices précédents ont été les suivants : 1997/1998 : 0 euro, 1998/1999 : 485 052 euros, 1999/2000 : 409 147 euros, 2000/2001 : 307 533 euros, 2001/2002 : 291 887,18 euros.

Un nouveau contrat d'intéressement a été signé le 30 septembre 2002 pour une durée de trois exercices à compter du 1<sup>er</sup> avril 2002. Bénéficient de l'intéressement relatif à un exercice tous les salariés comptant au moins trois mois d'ancienneté acquise dans le GIE Rémy Cointreau Services ou dans une autre société du groupe Rémy Cointreau.

Le mode de calcul de la prime d'intéressement a été déterminé pour tenir compte de la particularité des métiers de l'entreprise et de sa structure opérationnelle.

Il résulte de la mesure d'un progrès enregistré dans les performances des salariés et de l'entreprise. Un premier critère mesure l'évolution par rapport au budget du poids relatif des frais de fonctionnement du GIE Rémy Cointreau Services sur le résultat opérationnel consolidé dégagé par le groupe Rémy Cointreau. Un second critère mesure l'évolution par rapport au budget du poids relatif des frais de fonctionnement du GIE Rémy Cointreau Services sur le résultat net courant dégagé par le groupe.

**Options conférées au personnel sur des actions de Rémy Cointreau**

Voir les pages 61 et 63 du présent document sur l'autorisation en cours et les options existantes.

Au cours de l'exercice 2003/2004, il n'y a pas eu d'attribution d'options de souscription.

**Options détenues sur Rémy Cointreau levées, durant l'exercice, par les dix salariés du groupe Rémy Cointreau, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé :**

Nombre total d'options/ d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (euros)	Plan n°
12 003	30,56	4
7 587	23,50	5
9 152	28,83	6
7 050	26,92	7
17 978	28,78	8
6 694	29,75	9

Total des actions souscrites ou achetées durant l'exercice par les dix salariés du groupe Rémy Cointreau : 60 464.  
Prix moyen pondéré des actions levées durant l'exercice : 28,06 euros

Remy Cointreau  
152, avenue des Champs-Élysées  
75008 Paris  
Téléphone : 01 44 13 44 13  
[www.remy-cointreau.com](http://www.remy-cointreau.com)  
Conception et réalisation : wprintel

WWW.REMY-COINTREAU.COM